



Action co-financée par l'Union européenne (FEDER)



*Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la  
région Aquitaine*

**Évaluation finale du PIC URBAN UNICITES  
Bordeaux / Cenon / Floirac**

*Rapport de l'évaluateur adopté par le Comité de suivi  
(Consultation écrite de Mars 2006)*

---

**CHÔRA CONSEIL**, 6 rue du 8 Mai 1945, 75010 Paris

☎ 01 42 05 92 92 📠 92 93 📧 [franck.sottou@chora.fr](mailto:franck.sottou@chora.fr)



## Avant propos

---

- **Cette actualisation de l'évaluation à mi-parcours du programme URBAN vise à répondre aux obligations communautaires et au souhait du partenariat de disposer d'éléments clairs, précis et objectifs dans le cadre d'une continuité évaluative**
  - ✓ À la suite d'une évaluation ex-ante, d'une évaluation à mi-parcours, et de la révision de la maquette du programme en 2005.
- **Elle se concentre sur un traitement exhaustif de la matière évaluable disponible afin de répondre au mieux aux questions évaluatives de la Commission européenne :**
  - ✓ Quelles sont les principales caractéristiques de la programmation ?
  - ✓ Quels sont les réalisations et résultats obtenus à ce jour en fonction des objectifs et de l'exécution financière du programme et quelle est la probabilité de réalisation au final de ces objectifs ?
  - ✓ A ce titre, sont formulées des conclusions et recommandations relatives à l'efficience, à l'efficacité et à l'impact pour le présent et l'avenir de ce type d'intervention.
- **Dans un deuxième temps, conformément aux souhaits spécifiques du partenariat, des éléments complémentaires seront apportés au travers d'une enquête sur l'impact du programme et sa perception directe par les habitants.**
  - ✓ Cela répond à un souci pratique
    - certains indicateurs du programme, portant notamment sur la satisfaction et l'image, ne peuvent être renseignés que par enquête directe
  - ✓ Cela répond à un souci stratégique
    - associer les bénéficiaires ultimes du programme à l'évaluation et à l'évolution du programme dans le temps
- **Cette évaluation se situe au final à un moment charnière :**
  - ✓ En fin de l'actuelle génération d'URBAN, elle peut jouer sur les dernières années de clôture de la programmation et de ses réalisations
  - ✓ En préfiguration de la prochaine génération de fonds communautaires, elle peut accompagner le site dans ses pré – réflexions pour un positionnement pour l'après 2007.



## Sommaire

---

- **Avant propos** p. 2
- **Sommaire** p. 3
- **Présentation générale** p. 4
- **Partie 1:Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de 2003** p. 10
- **Partie 2 - Mise à jour de l'analyse de l'état d'avancement du programme au 31 décembre 2005** p. 15
- **Partie 3 - Mise à jour des résultats quantitatifs et qualitatifs atteints par la réalisation des opérations** p. 25
- **Partie 4 : Mise à jour de l'analyse du dispositif de mise en œuvre** p. 50
- **Partie 5 : Conclusions** p. 55
- **Partie 6 : Recommandations** p. 59
- **Annexes** p. 64



## La présentation générale (motivation, situation géographique et opérationnelle)





# La présentation du programme

## Le contexte et la stratégie

---

### ■ Histoire

- ✓ Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac ont dû faire face, depuis une trentaine d'années, à un développement déséquilibré de leur territoire autour d'un fleuve plus perçu comme une coupure que comme un lien entre les deux rives.
- ✓ La Mise en place en 1997 d'un Projet Pilote Urbain a initialisé une démarche transversale et a permis de découvrir l'intérêt de l'approche territoriale intégrée autour de deux axes :
  - Requalification et redynamisation urbaine
  - Développement social et culturel
- ✓ La candidature à un PIC URBAN II s'est inscrite dans la continuité du PPU avec l'idée, en complémentarité avec les fonds des Objectifs 2 et 3 et des dispositifs de la politique de la ville (GPV, contrats de ville ...), de contribuer à l'aménagement, au développement et à la reconnaissance d'un "cœur d'agglomération".

### ■ Contexte

- ✓ Il s'agissait de profiter des perspectives nouvelles liées à la croissance économique pour développer l'effort spécifique en faveur de ce territoire à fort potentiel mais rencontrant un certain nombre de difficultés :
  - Forte proportion de la population d'origine étrangère mais mixité des cultures, favorable à une certaine émulation culturelle
  - Population en stagnation, voir en baisse sur la rive droite
  - Paupérisation du secteur et persistance d'un chômage élevé et de longue durée et de l'inactivité féminine
  - Malgré la présence de quartiers à fortes charges historiques et culturelles, du foncier est disponible sur la rive droite ainsi que des parcs pouvant offrir de nombreuses opportunités, forte concentration de la vacance sur le secteur ancien rendant l'impact des investissements publics difficiles. De plus les parcs sont composés de très petits logements et inadaptés à une occupation contemporaine
  - En terme de transports, l'arrivée du TGV Aquitaine a permis une amélioration du secteur, cependant le territoire reste morcelé
  - Le tissu économique est déséquilibré. Le secteur agroalimentaire est relativement riche et a engendré des résultats encourageants dans la zone franche urbaine, mais le départ d'activités portuaires a laissé une proportion de friches urbaines importantes et la proportion de services est inégale sur l'agglomération et sur Bordeaux
  - Malgré un fort potentiel en terme de culture, d'environnement et de tourisme, le site ne dispose pas des infrastructures nécessaires
  - Accroissement du sentiment d'insécurité



# La présentation du programme

## La stratégie et l'évolution contextuelle

---

### ■ Stratégie

- ✓ L'objectif était de passer à une logique de projet et de pérenniser les actions déjà mises en place en s'appuyant sur l'expérience réussie et l'approche territoriale intégrée du PPU, pour réussir la construction d'un "centre d'agglomération".
  - La mobilisation des acteurs locaux autour de stratégies locales de développement urbain durable, associant enjeux économiques, sociaux, et environnementaux, était posée comme un facteur déterminant. La mise en place d'une stratégie innovante s'est appuyée sur une démarche intégrée et participative, véritable moteur du développement urbain durable.
- ✓ Ainsi, il s'agissait de mettre en place un pôle d'attractivité favorisant le lien entre la rive gauche et les Hauts – de – Garonne, et de consolider ce territoire, cohérent sur le plan géographique, économique et social
  - en développant un projet global de développement durable des quartiers centraux autour du fleuve et de ses deux rives.

### ■ Evolution du contexte

- ✓ L'arrivée du Tramway a permis une évolution favorable du territoire en restructurant le centre urbain
  - en réaménageant les sites, en atténuant les coupures entre quartiers et en favorisant la mobilité des habitants et des travailleurs.
- ✓ Les dispositifs de « renouvellement urbain » ont permis aux villes de la Rive Droite (Floirac et Cenon en zone éligible, mais aussi Bassens et Lormont) de déployer des opérations lourdes de restructuration du paysage urbain avec des impacts attendus sur les plans sociaux et économiques
- ✓ La population de la commune de Bordeaux en janvier 2004 est estimée à 229 500 habitants, soit une évolution de +6,6 % par rapport à la population du recensement de 1999. Cette évolution correspond à un taux de croissance annuel de 1,2% entre 1999 et 2003.
- ✓ Le nombre de logements occupés est estimé à 139 746 soit + 5,2 % depuis 1999. La concentration de réhabilitations et de constructions observée depuis le début du programme sur le territoire URBAN apporte probablement une contribution importante à cette croissance démographique.
- ✓ On constate cependant toujours une faible attractivité économique et artisanale du centre d'agglomération.
- ✓ L'évolution du contexte pose un certain nombre de questions:
  - Quelle est la réelle contribution d'URBAN à ces changements ? En quoi URBAN est-il porteur de valeur ajoutée ?



## La présentation du programme

### Les axes prioritaires et les mesures

---

- Le Programme Opérationnel (PO) se décline en 4 axes prioritaires d'interventions, interdépendants et fondés sur une approche intégrée. Au 20 décembre 2005, la dotation FEDER était de 9.8 millions d'Euros.
- ✓ **L'axe 1 est centré sur la fonction de centralité. Il a pour objectif principal l'attractivité et la compétitivité du territoire (45% de dotation FEDER).**
  - **Mesure 1** : Encourager un développement urbain durable
  - **Mesure 2** : Préserver et valoriser la beauté patrimoniale
  - **Mesure 3** : Développer les transports et l'intermodalité
- ✓ **L'axe 2 est complémentaire de l'axe 1. Il entend soutenir le développement du territoire et des ressources humaines dans ces quartiers. Il s'agit ainsi de créer ou de développer les initiatives locales ou des activités de développement économiques (15% de dotation FEDER).**
  - **Mesure 1** : Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire
  - **Mesure 2** : Promouvoir la société de l'information et de la connaissance
  - **Mesure 3** : Améliorer l'intégration sociale et économique
- ✓ **L'axe 3 est l'axe de la proximité et de la vie quotidienne. Il vise à améliorer la qualité de vie, les services de proximité ou encore à établir un climat de sécurité (34% de dotations FEDER).**
  - **Mesure 1** : Améliorer l'offre d'équipement de proximité
  - **Mesure 2** : Encourager la solidarité
  - **Mesure 3** : Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire
- ✓ **L'axe 4 concerne le suivi, la gestion, le contrôle, l'évaluation du programme ainsi que la communication et l'échange d'expérience (6% de dotation FEDER).**
  - **Mesure 1** : Assurer la gestion et le suivi du programme (plafonné)
  - **Mesure 2** : Accompagner le programme dans son déroulement et favoriser l'échange d'expérience (hors plafonds)



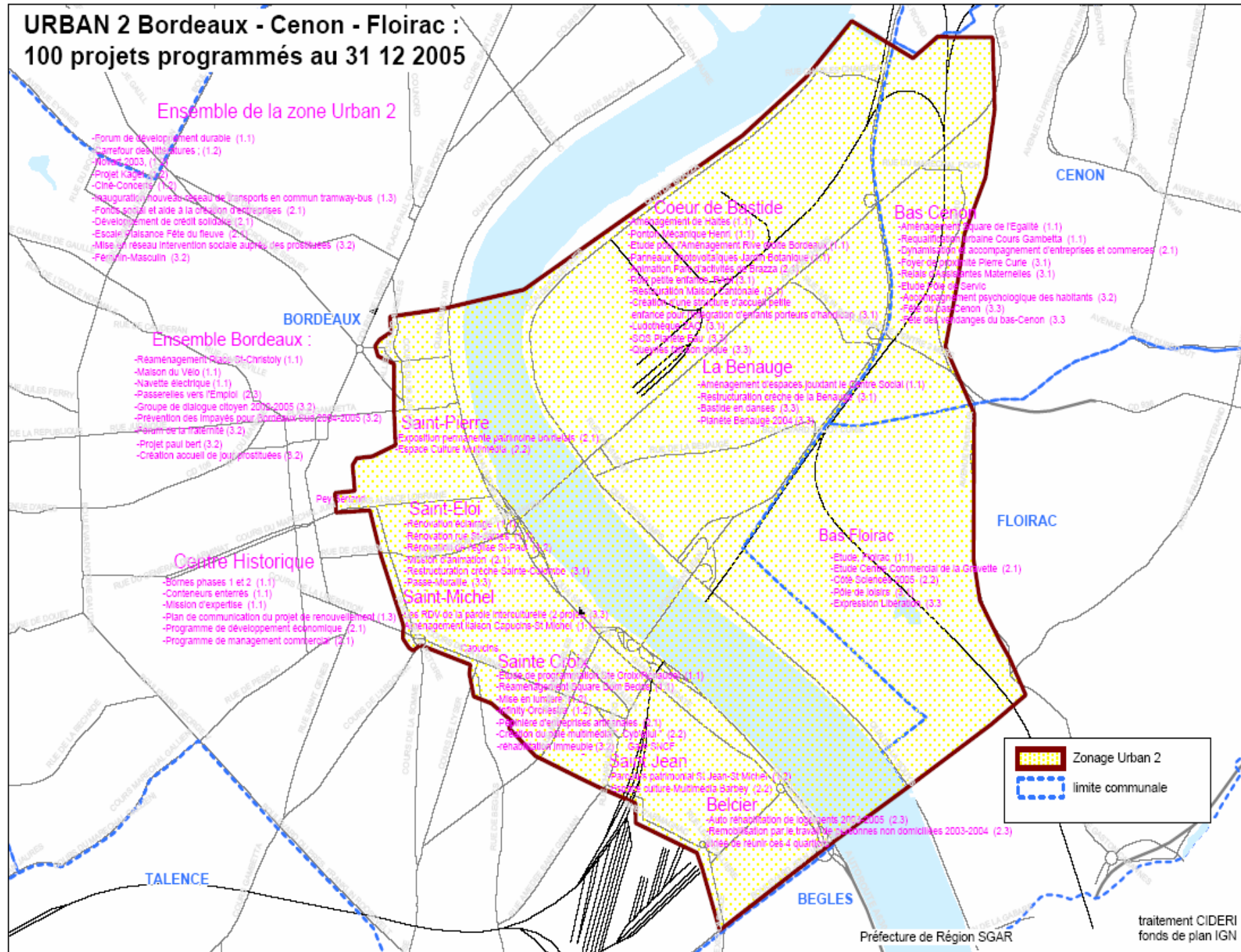
## La situation opérationnelle au 13 janvier 2006

- Au 13 janvier 2006, **100 opérations** ont été programmées pour un coût total de **25.3 millions d'euros**, soit 96.2% de la maquette en cours, pour un montant de crédits communautaires de 8.5 millions d'euros soit 86.9% de la maquette UE.

Axes	Mesures	Nombres d'opérations programmées	Type d'opérations
Axe 1	Mesure 1	24	Réaménagement, réorganisation et rénovation de site, organisation de manifestations de promotion du développement durable, requalification urbaine et paysagère, développement de programmes ou de sites touristiques (nautiques et fluviaux), opérations de développement durable, opérations liées au développement ou à l'amélioration des transports
	Mesure 2	8	Restauration et mise en lumière du patrimoine, mise en place d'un parcours patrimonial, Développement d'opérations culturelles
	Mesure 3	2	Plan de communication sur le renouvellement du centre historique, inauguration du nouveau réseau de transports en commun
Axe 2	Mesure 1	10	Programme de développement économique et de management commercial, mission d'animation et de développement de sites, opérations de dynamisation et d'accompagnement des entreprises, mise en place de pépinière d'entreprises et d'un fonds social d'aide à la création d'entreprises, développement d'un crédit solidaire, exposition sur le patrimoine bordelais, développement d'opérations nautique
	Mesure 2	4	Création de sites destinés à développer l'information et la communication et plus particulièrement le multimédia
	Mesure 3	6	Action de remobilisation et de réhabilitation d'un public en difficulté, accompagnement social, développement de passerelles vers l'emploi
Axe 3	Mesure 1	9	Création et restructuration de crèches, de structures pour la petite enfance, et de relais d'assistantes maternelle développement de foyers de proximité, réalisation d'aires sportives et de loisirs de proximité, restauration d'une maison cantonale
	Mesure 2	12	Mise en place de groupes de dialogues ou de forum, création ou réhabilitation de structures visant à accueillir et soutenir un public en difficulté (personnes prostituées, violentées, en difficulté financière, aide psychologique...)
	Mesure 3	10	Développement de fêtes et d'animation de quartiers, opérations de sauvegarde de l'environnement, opérations culturelles et artistiques



# URBAN 2 Bordeaux - Cenon - Floirac : 100 projets programmés au 31 12 2005





---

## Partie 1 - Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de 2003.



**Evaluation à mi-parcours  
URBAN II – Unicités**

**RAPPORT FINAL**

Préfecture de Région Aquitaine  
Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Approuvé par le Comité de suivi le 22/12/2003





## Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de 2003.

---

### ■ L'évaluation à mi-parcours avait énoncé un certain nombre de « recommandations »

- ✓ La présente analyse vise à identifier les développements réalisés depuis 2003 surtout dans les domaines pour lesquels il était estimé que des améliorations ou des changements étaient envisageables.

### ■ Diagnostic et cohérence externe

- ✓ Recommandations
  - Le tableau d'évolution du contexte du Programme Opérationnel nous apparaît comme particulièrement adapté à l'observation de l'évolution du territoire. Dans la perspective de l'évaluation Ex-post du programme mais également pour renforcer la connaissance et le suivi de l'évolution du territoire, il nous semble important de **structurer une démarche d'observation permanente du territoire avec les différents partenaires**. Enfin, le prolongement de la Zone Franche Urbaine est un élément de contexte favorable à intégrer au titre du Programme en particulier pour la mise en œuvre de projets sur l'axe 2.
  - Sur la base des échanges et entretiens réalisés nous suggérons : la définition de modalités d'organisation et de travail entre la Mission Ville - Préfecture de Région, le GIP GPV, la Direction Politique de la Ville et DSU - Ville de Bordeaux, et la Direction de la Politique de la Ville de la CUB, l'identification de projets communs pour la période 2004-2006 sur la base de l'avancement des programmations actuelles d'Urban 2 Unicités et du GPV, la structuration d'une démarche similaire également au niveau de la Ville de Bordeaux au titre de la finalisation actuelle de plans d'actions spécifiques et l'animation des différents quartiers.
- ✓ Prise en compte
  - Cette démarche d'observation permanente reste encore à mener même si le partenariat a déjà contribué à renforcer les liens « opérationnels » entre les différents services.

### ■ Cohérence interne du programme

- ✓ Recommandations
  - A mi parcours, au regard de l'évolution du contexte et des réalisations, cette cohérence et cet équilibre tant stratégiques que financiers ne nous semblent pas devoir être remis en cause ou modifiés au niveau des axes.
- ✓ Prise en compte
  - Un remaquetage a été opéré en 2005 plus en fonction des capacités de programmation (logique de « bonne gestion »), qu'en fonction d'un changement de contexte socio-économique.



## Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de 2003.

---

### ■ La quantification des objectifs, des résultats et des retombées (indicateurs et système de suivi)

#### ✓ Recommandations

- L'organisation et le suivi des indicateurs du programme sont à mettre en œuvre. Par ailleurs, l'ingénierie et l'analyse des projets doivent permettre de définir, négocier et intégrer les indicateurs de réalisations, résultats et impacts par projet en relation avec les indicateurs par mesure. Aussi, il nous semble urgent, sur la base des indicateurs définis dans le Complément de Programmation et le Programme Opérationnel : d'intégrer dans les fiches - projets présentées au Comité de Sélection des indicateurs de résultats, réalisations, et impacts attendus au regard des indicateurs de la mesure. Il s'agit également de mettre en œuvre la production et le traitement de compte rendu et de bilan des projets, et d'organiser l'alimentation et le suivi des indicateurs par mesure. C'est un enjeu déterminant pour le programme tant en terme de suivi et de pilotage, que d'analyse et d'appréciation des impacts des projets et de leurs apports aux publics prioritaires.

#### ✓ Prise en compte

- Cette recommandation a été prise en compte par la mise en place d'un tableau de bord présenté à chaque comité. Des progrès restent à opérer pour faire prendre en compte et renseigner par l'ensemble des opérateurs les indicateurs les plus essentiels au suivi du programme.

### ■ Evaluation des premiers résultats du programme, efficacité et efficience

#### ✓ Recommandations

- Sur la base des réalisations et acquis du programme à mi parcours, il convient pour 2004-2006 d'engager une réflexion concertée sur une stratégie 2004-2006 pour le cœur d'agglomération. Le comité de suivi, se limitant à une réunion annuelle, cette réflexion stratégique pourrait faire l'objet d'un comité de suivi spécifique à mobiliser en 2004. L'organisation et le suivi des projets et des indicateurs de réalisations, résultats et impacts doivent être mis en place. Ils devraient permettre d'assurer le suivi des objectifs quantifiés dans le Programme Opérationnel.
- Cette identification et cette formalisation de l'approche et des effets ou impacts potentiels des projets sur les différentes priorités communautaires, en particulier l'emploi et l'égalité des chances, permettront de renforcer et de valoriser la prise en compte de ces priorités et contribueront également à alimenter les échanges et décisions au sein du Comité de Sélection.

#### ✓ Prise en compte

- Les opérateurs ont été mieux associés chaque année à la présentation des résultats.
- La prise en compte des priorités transversales s'opère de fait et ne résulte pas explicitement d'une grille de sélection mettant l'accent sur ces points.



## Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de 2003.

---

### ✓ Recommandations

- Une mobilisation et une implication des acteurs et partenaires économiques clés devraient être menées pour engager et développer des actions et projets en faveur du développement économique et de l'emploi sur le territoire : Service public de l'emploi (SPE) Local, PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) du territoire, groupements d'entreprises, entreprises de la ZFU Partenaires sociaux, Organismes consulaires et intermédiaires. Le renouvellement de la ZFU et les initiatives et projets potentiels du GIP GPV en perspective ainsi que la mise en réseau du partenariat entre le Service développement économique, le PLIE, et la Mission Locale engagés par la Ville de Bordeaux, sont à ce titre un élément de contexte favorable.
- Au regard du faible niveau de programmation de la mesure 2.2 « promouvoir la société de l'information et de la connaissance » (7.1%) et du peu de projet en perspective, il nous apparaît essentiel de reconsidérer cette thématique et les projets potentiels sur ce champ de manière transversale à l'ensemble du programme. Enfin, en terme d'équilibre sur cet axe 2, nous proposons que soit réaffecté l'essentiel de l'enveloppe de cette mesure au profit des mesures 2.1 « valoriser le potentiel économique et d'innovation » et 2.3 « Améliorer l'intégration sociale et économique », pour accentuer et redonner « sens » à l'orientation de cet axe.

### ✓ Prise en compte

- La dimension économique n'a pas fait l'objet de réflexions d'ensemble compte tenu d'un bon succès des opérations de proximité en faveur du micro – crédit.
- Globalement, c'est bien l'axe 2 qui reste le plus difficile à mobiliser.
- La question du « multimédia et des NTIC » reste toujours problématique et nécessite encore soit une animation spécifique, soit un transfert des fonds vers d'autres mesures.



## Analyse de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de 2003.

---

### ■ Qualité de la mise en œuvre et du dispositif de suivi et performance du programme

#### ✓ Recommandations

- A partir de la coopération intercommunale engagée entre les 3 villes, le développement de projets couvrant l'ensemble du périmètre Urban ainsi qu'un suivi et un appui renforcés auprès des villes de Floirac et de Cenon dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets, devraient permettre de renforcer la dimension intercommunale du Programme. Enfin, il convient de renforcer et développer une animation collective pour améliorer la connaissance et le partage du diagnostic du territoire, favoriser une réelle transversalité des approches (économiques, urbaines, sociales,...) et des projets au titre du programme, et une mise en réseau des porteurs de projets.
- L'organisation et la mise en oeuvre d'une animation collective et transversale du programme Urban 2 Unicités est à développer auprès des porteurs de projet.
- Au delà des actions de communication produites et développées au titre de l'Axe 4 "Assistance Technique" et de la mesure spécifique 4.2.2 "suivi et mise en œuvre locale", c'est également au niveau des projets qu'il convient de faire porter cet effort, en favorisant dans le contenu même des projets les actions d'information et de communication à développer en particulier auprès des publics ou des opérateurs bénéficiaires. Les porteurs de projets ont globalement pris en compte cette dimension et leurs obligations, ils sont également demandeurs d'appui en la matière.

#### ✓ Prise en compte

- Cette animation collective et transversale est désormais une réalité au travers notamment de réunions annuelles et de la lettre d'information.
- C'est plutôt vis-à-vis du grand public et des institutionnels que l'attention pourrait désormais être portée.



---

## **Partie 2 - Mise à jour de l'analyse de l'état d'avancement du programme au 31 décembre 2005**

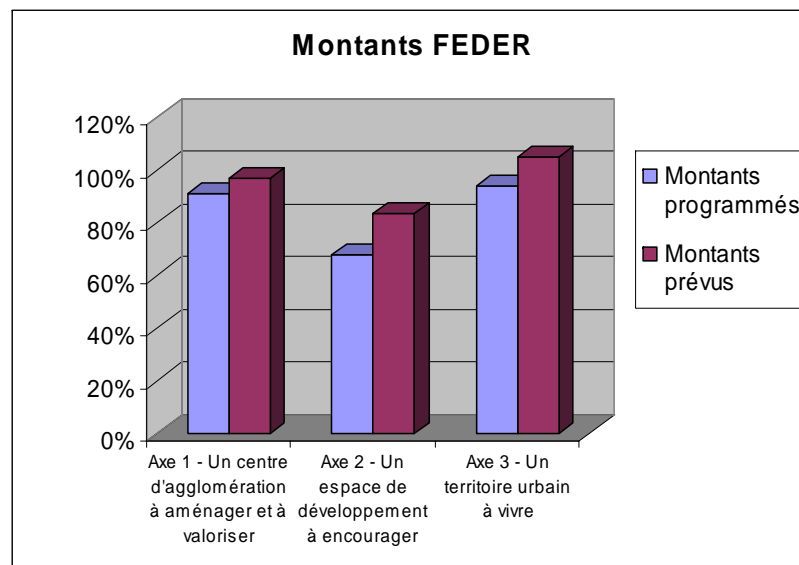
**A - Caractéristique de la programmation actuelle (nature du projet, volume financier, structures juridiques, répartition des opérations par rapport aux mesures...)**

**B - Caractérisation de la réalisation effective des opérations (rythmes d'avancement, respect des délais) sur le plan physique et financier.**



## A - Caractéristique de la programmation actuelle L'état d'avancement général

- Globalement, au mois de janvier 2006, le programme est engagé (hors assistance technique) à près de 90%.
- Les axes 1 et 3 sont les plus dotés mais aussi les plus engagés traduisant la mobilisation importante sur des aménagements et des équipements structurants.
- L'axe 2 quant à lui est le moins doté mais aussi le moins exécuté.
  - ✓ Ce qui traduit a priori la difficulté à engager des actions économiques et NTIC spécifiques au programme URBAN sans se substituer aux autres interventions.
    - En effet, le programme s'est refusé par exemple à aider directement les entreprises en présence d'un zonage Objectif 2 important et s'est concentré sur les actions collectives et les micro – projets économiques.

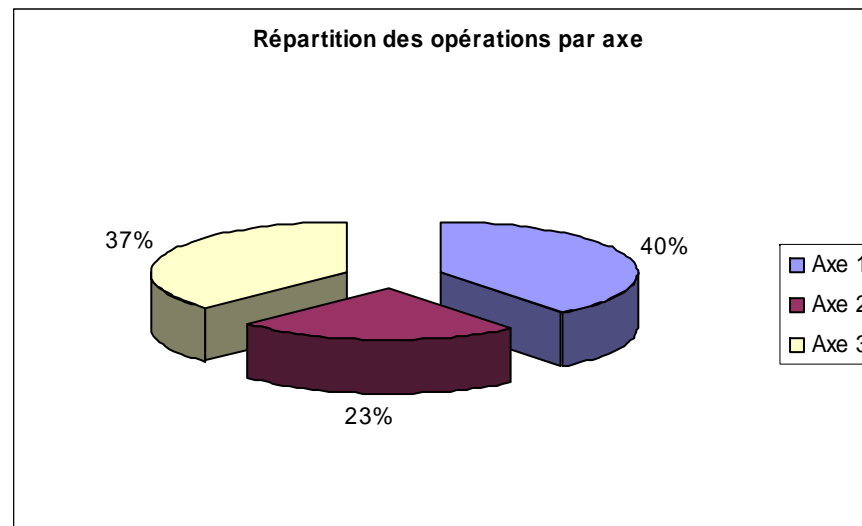






## A - Caractéristique de la programmation actuelle L'état d'avancement général

- L'axe 2 est aussi celui qui mobilise le moins d'opérations (23% du nombre total d'opérations)
- Il est possible également de raisonner sur un taux prévisionnel de programmation à partir des dossiers « pressentis » pour 2006.
  - ✓ Il apparaît que le programme ne rencontrera pas de difficultés à être engagé à 100% d'ici la fin 2006.
  - ✓ Et que l'attention est plus désormais portée à la qualité de cette programmation et au respect des délais d'exécution.



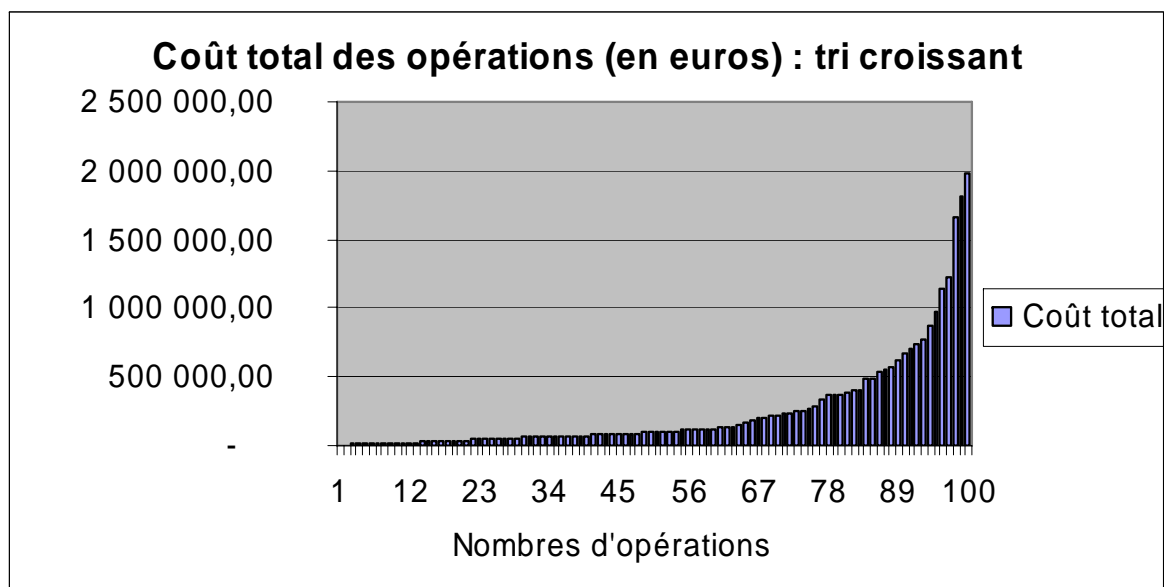
	Taux de programmation FEDER	Taux prévisionnel de programmation FEDER	Taux de paiement FEDER
Axe 1 - Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser	91%	97%	48%
Axe 2 - Un espace de développement à encourager	68%	84%	30%
Axe 3 - Un territoire urbain à vivre	94%	105%	34%
<b>Total</b>	<b>88%</b>	<b>98%</b>	<b>40%</b>



## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### La taille des opérations

- **L'analyse des opérations en coût total fait ressortir une amplitude d'intervention importante :**
  - ✓ La plus « petite » des opérations étant d'un coût total de 5 170 € (Fête des vendanges du Bas Cenon)
    - en notant tout de suite que ce n'est pas forcément la plus petite opération qui a le moins d'effets, à l'exemple justement d'opérations URBAN qui ont su mobiliser un nombre très important d'habitants et obtenir un retentissement médiatique et social important (marquant ainsi les limites d'une analyse strictement financière)
- **La moyenne générale s'établit autour de 285 000 €**
  - ✓ Ce qui est relativement similaire aux interventions pour les Objectifs 1 et 2 dont le coût moyen total est de 273 496 €
- **A noter que les 10 plus importantes opérations concentrent 47% de l'ensemble des fonds**





## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### La taille des opérations

#### ■ 25 opérations sont au dessus du coût total moyen.

- ✓ Toutes ces opérations sont des opérations d'aménagement et d'équipements
  - avec des opérations comme la requalification urbaine du cours Gambetta ou la Restauration de la Maison Cantonale de la Bastide
- ✓ Si l'on enlève ces 25 opérations le coût total moyen ressort à 86 000 €

#### ■ C'est la mesure 3.1 "améliorer l'offre d'équipement de proximité" qui concentre les opérations les plus « lourdes »

- ✓ Ce qui peut paraître paradoxal puisque cet axe est consacré à la proximité alors que les actions d'envergure sont celles de l'axe 1.
- ✓ Ce chiffre traduit en fait l'engagement spécifique du programme sur les équipements de proximité en lien avec une volonté de répondre à de nouveaux besoins au travers de nouveaux services notamment pour la petite enfance comme le montre la restructuration de la crèche Sainte-Colombe ou celle de la crèche de la Benaugue à Bordeaux .

Moyennes des coûts totaux			
Axe	Mesure	Intitulé	Total
1	1	Encourager un développement urbain durable	383 050
	2	Préserver et valoriser la beauté patrimoniale	245 199
	3	Développer les transports et l'intermodalité	408 017
<b>Total 1</b>			<b>352 083</b>
2	1	Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire	228 454
	2	Promouvoir la société de l'information et de la connaissance	68 907
	3	Améliorer l'intégration sociale et économique	93 735
<b>Total 2</b>			<b>156 129</b>
3	1	Améliorer l'offre d'équipement de proximité	691 301
	2	Encourager la solidarité	154 384
	3	Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire	73 125
<b>Total 3</b>			<b>296 777</b>
<b>Total</b>			<b>285 933</b>



## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### Les taux d'intervention

- **En moyenne, les opérations reçoivent une dotation FEDER proche de 100 000 €**
  - ✓ Là encore c'est la mesure 3.1 " Améliorer l'offre d'équipement de proximité" qui reçoit, en moyenne, les dotations FEDER les plus importantes.
- **Les dotations FEDER les plus faibles sont généralement pour les mesures « sociales » (2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique", 3.2 "Encourager la solidarité" et 3.3 "Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire") en cohérence avec l'analyse des coûts totaux.**
  - ✓ Mais les montants FEDER dépendent bien entendu aussi du taux d'intervention retenu pour chaque opération.
- **Le taux d'intervention le plus faible est celui de la mesure 1.3 "Développer les transports et l'intermodalité". Ce taux s'explique par une intervention réduite sur l'action de communication de la CUB sur le tramway**
  - ✓ Compte tenu de dépenses qui ne concernent pas exclusivement la zone éligible et la volonté de se concentrer sur les retombées spécifiques en cœur d'agglomération

- **En matière de taux d'intervention, le Programme initial avait prévu une modulation à la hausse des taux, notamment pour favoriser l'émergence d'actions innovantes (intervention poussée à 50%)**

- ✓ Les conditions d'application de cette modulation – et sa reconduction dans le futur – pourraient nécessiter une discussion
  - Dans la mesure où toutes les opérations actuellement soutenues à 50% ne sont pas forcément à considérer comme « innovantes »

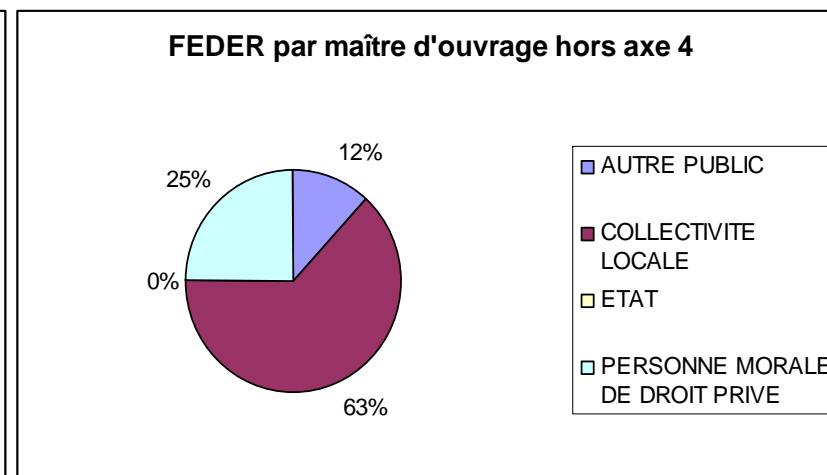
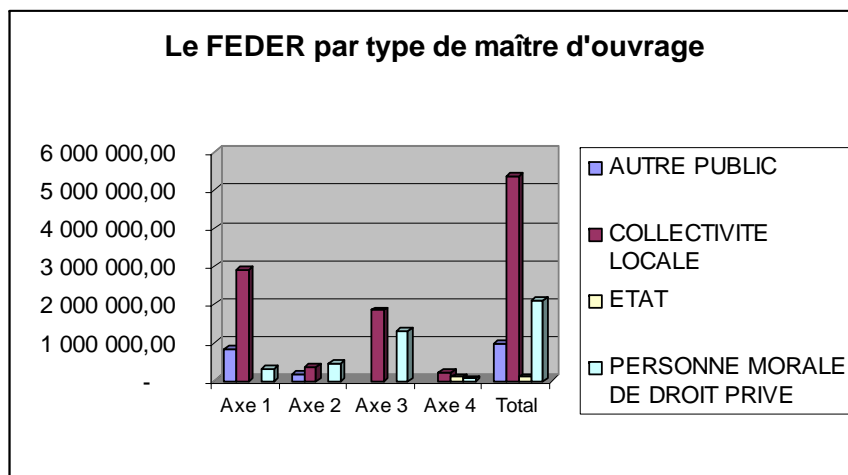
Moyennes des montants FEDER			
Axe	Mesure	Total	Taux d'intervention
1	1	129 561	34%
	2	89 517	37%
	3	101 107	25%
<b>Total 1</b>		<b>118 465</b>	<b>34%</b>
2	1	70 015	31%
	2	24 899	36%
	3	30 165	32%
<b>Total 2</b>		<b>49 037</b>	<b>31%</b>
3	1	227 005	33%
	2	49 343	32%
	3	27 854	38%
<b>Total 3</b>		<b>98 147</b>	<b>33%</b>
<b>Total</b>		<b>94 759</b>	<b>33%</b>



## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### La nature juridique des maîtres d'ouvrage

- **Les collectivités locales sont fortement présentes dans la programmation.** Près de 63% des fonds ont en effet été attribués aux trois communes et, à la marge, à leur centre communal d'action sociale.
- **On note l'importance des micro - projets et des actions collectives associant des privés**
- **25 % des fonds sont attribués aux acteurs privés – en notant que ces fonds représentent 40% des opérations soutenues traduisant là encore, en nombre de projets, l'importance des micro - projets et des actions collectives associant des privés.**
- **Le reste est porté par des établissements publics tels que des consulaires et la Communauté urbaine de Bordeaux**
  - ✓ A noter que la CUB est bien présente dans l'axe 1 et non dans l'axe 3, compte tenu de la répartition des rôles communauté / communes.
  - ✓ Par contre la CUB est absente de l'axe 2, ce qui peut expliquer la difficulté d'engagement des actions de niveau « agglomération » pour l'économie et les NTIC qui peuvent aussi relever des interventions de la CUB.

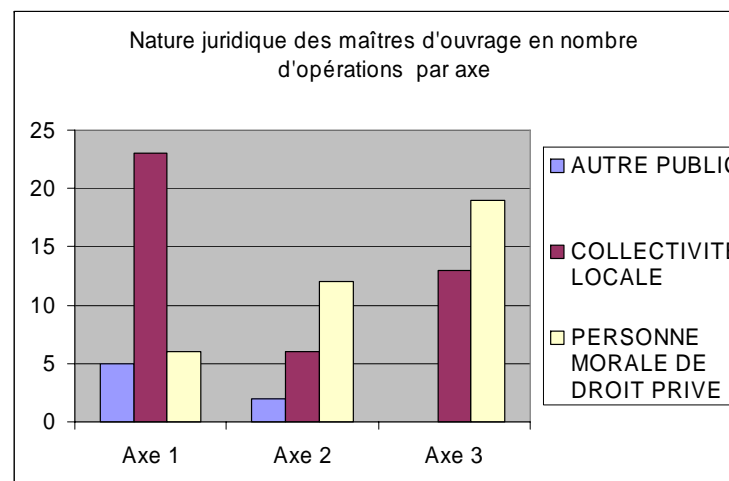
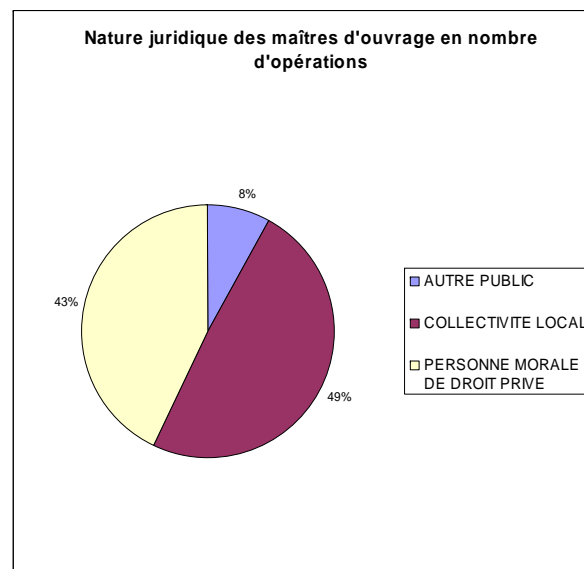




## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### La nature juridique des maîtres d'ouvrage

- En nombre d'opérations, la présence des collectivités locales est très largement prédominante
  - ✓ Notamment sur l'axe 1
- En nombre d'opérations, contrairement à la répartition par fonds, les personnes morales de droit privés sont majoritaires
  - ✓ Grâce notamment à l'axe 3
- La catégorie "autres publics" qui représente notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ou la Communauté Urbaine ne s'inscrit que dans les axes 1 et 2
- L'Etat n'est bénéficiaire qu'au titre de l'axe 4 (assistance technique)
  - ✓ Compte tenu de sa mobilisation spécifique en tant qu'autorité de gestion.

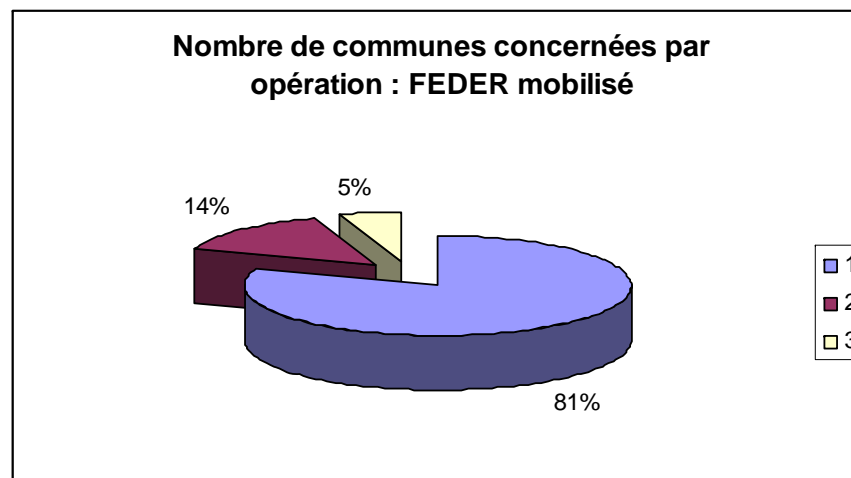




## A - Caractéristique de la programmation actuelle

### La couverture géographique

- **Une approche du nombre de communes concernées par opération (une, deux ou les trois) fait ressortir les éléments suivants :**
  - ✓ La forte mobilisation des acteurs bordelais conformément au poids démographique de la ville dans la zone URBAN, et la prédominance d'opérations « localisées » dans une seule commune.
  - ✓ L'émergence de projets « intercommunaux » impliquant deux ou trois communes – près de 20% du FEDER.
  - ✓ L'absence d'opérations classées uniquement « Cenon – Floirac ».
- **L'analyse montre bien que pour dépasser la pente naturelle des interventions communales et que pour introduire une véritable logique « intercommunale » au sein du cœur d'agglomération, la « commande » mérite d'être clairement précisée**
  - ✓ Notamment pour encourager et donner suite à des premières initiatives de travail en réseau.
  - ✓ Notamment en présence d'équipements et d'aménagements qui ont chacun leur utilité individuelle mais dont l'inscription dans un schéma et une vision d'ensemble ne va pas forcément de soi.
- **Mais cette approche en fonction de la « localisation de l'opération » a ses limites dans la mesure où les retombées de chacune des opérations peut très bien dépasser sa simple aire d'intervention**
  - ✓ Il est préconisé en conséquence que ce point soit pris en compte dans les enquêtes qualitatives afin de bien mesurer jusqu'où les interventions sont connues et reconnues au-delà de leur localisation, et mobilisent un partenariat et des habitants au-delà des zones de chalandise et de rayonnement classique.





## B - Caractérisation de la réalisation effective des opérations (rythmes d'avancement, respect des délais) sur le plan physique et financier.

---

- **Le taux de paiement n'est que de 40% (avec un avantage à l'axe 1 qui est consommé à 48%)**
  - ✓ Avec la nécessité de procéder à un travail plus fin de suivi d'exécution et d'assurer le cas échéant à des déprogrammations pour les projets « dormants ».
  - ✓ En surveillant tout particulièrement la mesure 2.2 sur les NTIC dont le taux de paiement n'est que de 14%
    - en notant tout de même que sur les 4 opérations, 2 viennent tout juste d'être programmées.
- **Ce taux est comparable à celui du national**
  - ✓ En terme de programmation, l'agglomération bordelaise est largement en avance sur le niveau national, puisqu'elle a un taux de programmation qui s'élève à 98%
    - alors même que le taux de programmation national n'est que de 63.6%
  - ✓ Le taux de consommation de l'agglomération bordelaise est de 40%
    - en revanche relativement proche du niveau national (36.6%)
- **Le programme est en situation de consommer l'enveloppe à la suite d'un remaquetage**
  - ✓ **Modifications inter axes**
    - Il a été proposé de redéployer des fonds FEDER de l'axe 2 « Un espace de développement à encourager » et de l'axe 4 « Assistance technique et dynamique de projet » vers l'axe 1 « Un centre d'agglomération à aménager et à valoriser » et l'axe 3 « Un territoire urbain à vivre ».
  - ✓ **Modifications infra axes**
    - Il a également été proposé deux transferts infra axe (de la mesure 1-3 "développer les transports et l'intermodalité" à la mesure 1-1 "Encourager un développement urbain durable" et de la mesure 4-2-2 "Suivi et mise en œuvre local" vers la mesure 4-1 " Assurer la gestion et le suivi du programme").
    - Trois mesures ont été abondées dans cette proposition de nouvelles maquettes :
      - la mesure 1-1 « Encourager un développement durable »
      - la mesure 3-1 « Améliorer l'offre d'équipements de proximité »
      - la mesure 4-1 « Assurer la gestion et le suivi du programme » sur l'assistance technique
    - Tout cela traduisant l'engagement particulier du PIC en faveur du Tramway et des aménagements urbains.





Le futur square Dom Bedos (2006)

---

*Exemple d'opérations URBAN « zoomées » sur un quartier : Sainte-Croix*

### **Partie 3 - Mise à jour des résultats quantitatifs et qualitatifs atteints par la réalisation des opérations**

**A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels.**

**B - Les résultats atteints et impacts en matière de développement urbain durable**

**C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires (environnement, égalité hommes - femmes, concurrence, NTIC et participation) dans les opérations et les résultats obtenus.**

**D - La spécificité du programme et sa complémentarité avec les autres dispositifs**



## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels. En nombre de dossiers

Axe	Mesure	Nombre de dossiers attendus	Nombre de dossiers programmés	Taux d'atteinte de l'objectif physique	N.B. : Taux de programmation financière
1	1	43	24	56%	94%
	2	6	8	133%	84%
	3	6	2	33%	72%
<b>Total 1</b>		<b>55</b>	<b>34</b>	<b>62%</b>	<b>91%</b>
2	1	22	12	55%	71%
	2	15	4	27%	39%
	3	4	6	150%	92%
<b>Total 2</b>		<b>41</b>	<b>22</b>	<b>54%</b>	<b>68%</b>
3	1	9	9	100%	95%
	2	10	12	120%	96%
	3	10	10	100%	86%
<b>Total 3</b>		<b>29</b>	<b>31</b>	<b>107%</b>	<b>94%</b>
<b>Total</b>		<b>125</b>	<b>87</b>	<b>70%</b>	<b>88%</b>

- **Le CP initial avait fixé des objectifs à atteindre en « nombre de dossiers ».**
  - ✓ Au final 70% des objectifs ont été atteints avec 87 dossiers programmés sur les 125 prévus
- **Seul l'axe 3 obtient de très bon résultats avec 107% d'objectifs atteints. Les trois mesures ont atteints leurs objectifs**
  - ✓ ce qui traduit l'attention particulière apportée aux mesures sociales et participatives
- **Il est important de souligner que les mesures 1.2 "Préserver et valoriser la beauté patrimoniale" et 2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique" ont également dépassé leurs objectifs**
- **A souligner la maigre performance de la mesure 1.3 "développer les transports et l'intermodalité" qui n'a atteint que 33% de ses objectifs alors même que cette thématique s'avère importante pour la restructuration du territoire et le développement du centre d'agglomération**



## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels. En nombre de dossiers

---

Mesures	Taux d'atteinte de l'objectif	N.B. : Taux de programmation
2.3	150%	92%
1.2	133%	84%
3.2	120%	96%
3.1	100%	95%
3.3	100%	86%
1.1	56%	94%
2.1	55%	71%
1.3	33%	72%
2.2	27%	39%

- Par ordre décroissant, c'est donc bien la mesure 2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique" qui a eu le plus fort effet de levier
- Il ressort aussi que les mesures les plus « sociales et participatives » ont mieux fonctionné en nombre de dossiers (mesure 2.3 et mesures de l'axe 3 visant à améliorer la qualité de vie, les services de proximité et à établir un climat de confiance).
- On peut également souligner l'importance de la mesure 1.2 "Préserver et valoriser la beauté patrimoniale" qui s'inscrit dans cette logique d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.
- A l'opposé, les mesures 1.3 "Développer les transports et l'intermodalité" et 2.2 "Promouvoir la société de l'information et de la communication" connaissent plus de difficultés traduisant l'effort particulier qui peut rester à produire (compte tenu de fonds encore disponibles pour ces mesures) en matière de TIC, de multimédia et de communication spécifique sur le cœur d'agglomération.



## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels. En nombre de projets d'aménagement, d'équipement et de projets immatériels

- **Globalement, le programme atteint ses objectifs en nombre de projets d'aménagement et d'équipement**
  - ✓ en rapport avec son taux actuel de programmation de 88%.
- **En matière d'équipement, le programme initial avait en effet prévu un nombre important d'aménagements et d'équipements.**
  - ✓ Ceux de la mesure 1.1 "Encourager un développement urbain durable" n'ont pas forcément vu le jour, notamment en matière d'aménagement d'espaces verts (seulement 2 contre 10 attendus).
  - ✓ Par contre, le programme a généré dans certaines mesures plus d'équipements que prévus : c'est le cas des mesures 2.1 "Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire"
    - comme avec la création de la pépinière d'entreprises artisanales dans le centre historique de Bordeaux
  - ✓ Avec la mesure 2.2 "Promouvoir la société de l'information et de la communication" avec des opérations comme :
    - la Création du pôle multimédia "'cyb'ellul'" ou l'Espace Culture Multimédia Barbey
  - ✓ Et 3.2 "Encourager la solidarité"
    - avec la "Création d'un accueil de jour pour les personnes prostituées"
  - ✓ Ces mesures sont normalement plus tournées vers des actions de services et de mise en réseau
  - ✓ La mesure 3.1 " Améliorer l'offre d'équipement de proximité" a dépassé ses objectifs marquant bien là encore l'attachement du programme aux équipements de proximité avec des opérations comme :
    - "l'Aménagement de la ludothèque Pôle petite enfance ZAC Bastide" ou encore la "Création d'une structure d'accueil petite enfance" menée par l'APIMI.

Nombre de projets d'aménagement ou équipement				
Axes	Mesures	Attendus	Programmés	Taux d'atteinte de l'objectif
1	1	32	18	56%
1	2	2	3	150%
2	1		1	-
2	2		2	-
3	1	6	8	133%
3	2		2	-
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>34</b>	<b>85%</b>



## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels. En nombre de projets d'aménagement, d'équipement et de projets immatériels

### ■ En matière de projets immatériels, l'ensemble des mesures est à ce jour concerné.

- ✓ Même si la mesure 1.1 n'atteint pas tous ses objectifs notamment en faveur des études et réflexions sur les modes de déplacements
- ✓ La mesure 3.1 s'est quant à elle plus concentrée directement sur les aménagements que sur les « études préalables ».
- ✓ Les mesures 3.2 et 3.3 apportent aussi leur contribution (non attendue) pour des projets qui sont aussi, d'une certaine façon, des « actions collectives » avec des opérations comme "Prévention des impayés et suivi énergétique des publics fréquentant les centres sociaux et culturels" ou encore "Féminin, Masculin, Prévention des violences sexistes".

Nombre de projets immatériels (étude, conseil...)				
Axes	Mesures	Attendus	Programmés	Taux d'atteinte de l'objectif
1	1	11	6	55%
1	2	4	5	125%
1	3	6	2	33%
2	1	3	2	67%
2	2	6	2	33%
2	3		1	-
3	1	3	1	33%
3	2		3	-
3	3		5	-
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>27</b>	<b>82%</b>



## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs opérationnels. En nombre d'actions collectives

Nombre d'actions collectives				
Axes	Mesures	Attendus	Programmés	Taux d'atteinte de l'objectif
2	1	17	7	41%
2	2	9	0	0%
2	3	4	5	125%
3	2	10	8	80%
3	3	10	5	50%
Total		50	25	50%

- **Le CP initial avait fixé des objectifs importants à atteindre en « nombre d'actions collectives ».**
  - ✓ Traduisant bien l'engagement initial à mettre du lien aussi bien entre les territoires qu'entre les acteurs.
- **Globalement le programme a réussi à programmer la moitié des actions collectives prévues.**
  - ✓ Ce taux doit être le cas échéant corrigé notamment pour les mesures 3.3 "Favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire" et 3.2 "Encourager la solidarité" qui ont des « projets immatériels » qui pourraient, comme vu précédemment être aussi qualifiés d'actions collectives comme avec le projet "SOS Planète Eau - Jeunes Reporters de la Gironde" ou comme les groupes de dialogues citoyens.
- **Dans le détail, ce sont les mesures 2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique" et 3.2 "Encourager la solidarité" qui enregistrent les meilleurs résultats compte tenu du nombre important de projets pour ces mesures et du caractère particulièrement « collectif » des réalisations envisagées, avec par exemple des opérations comme le forum de la fraternité ou l'opération "passerelle vers l'emploi".**
- **A l'opposé, la mesure 2.2 "Promouvoir la société de l'information et de la communication" est encore une fois classée dernière compte tenu des objectifs ambitieux fixés en début de programmation.**
  - ✓ Cet écart marque bien que l'attente en matière de NTIC n'est pas uniquement sur le niveau d'équipement du territoire mais aussi sur les projets collectifs qui peuvent se construire autour de l'utilisation des NTIC et des ressources du multimédia.
- **La mesure 2.1 "Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire" n'a pas également encore atteint tous ses objectifs notamment pour « Encourager le développement d'entreprises technologiques » et « Développer le tourisme » : le nombre d'actions collectives attendues n'est pas encore au rendez-vous.**



## **B – Les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs du développement urbain durable**

### **Les résultats commentés par axe**

---

#### **■ L'axe 1: Valorisation et aménagement du centre d'agglomération**

##### **✓ Objectifs et résultats attendus**

- L'axe 1 se focalise principalement sur l'attractivité et la compétitivité du territoire. Ainsi le développement durable du centre de l'agglomération s'appuie sur l'amélioration et la valorisation du cadre de vie pour renforcer son attractivité résidentielle et économique.
  - En apportant à ce territoire l'attractivité nécessaire au développement de l'agglomération en développant une offre concurrentielle à celle de la périphérie
- L'environnement urbain sera amélioré et préservé par le développement de transports urbains innovants et durables. L'intermodalité sera largement favorisée.
- De nouveaux espaces et des infrastructures adaptées seront ainsi mis à la disposition des entrepreneurs et des résidents.
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique seront largement soutenues.
- Le développement de l'agglomération bordelaise sera sujet à une large campagne de communication.

##### **✓ Résultats atteints**

- Conformément aux objectifs et aux résultats attendus les opérations soutenues dans le cadre de l'axe 1 se concentrent principalement sur le réaménagement, la réorganisation et la rénovation de l'agglomération bordelaise avec par exemple, des opérations comme la rénovation de la rue Saint James à Bordeaux, la requalification urbaine et paysagère du cours Gambette à Cenon et Floirac, ou encore le réaménagement de la place St Christoly.
- Le programme a réussi à assurer l'articulation entre les dimensions proximité et rayonnement plutôt à partir d'initiatives venant des acteurs communaux – surtout associatif - en lien étroit avec les habitants (et non en réponse à des chartes, schémas et autres démarches planifiées) dans la pure logique « ascendante » d'un programme d'initiative communautaire.



## **B – Les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs du développement urbain durable**

### **Les résultats commentés par axe**

---

#### **■ L'axe 1: Valorisation et aménagement du centre d'agglomération**

- La contribution d' URBAN à la valorisation globale de quartiers – comme par exemple le quartier Sainte Croix – pour faire jouer à ces quartiers un rôle particulier entre proximité et rayonnement d'ensemble du cœur d'agglomération
  - car comment parler de cœur d'agglomération sans quartiers rénovés ? De plus comment vivre en proximité sans pour autant s'inscrire dans un centre urbain clairement identifié et reconnu comme attractif ?
- La grande majorité des opérations vise à apporter une image nouvelle du territoire, plus dynamique, respectueuse de l'environnement et surtout plus agréable à vivre pour l'ensemble des résidents.
  - On peut ainsi voir se développer des opérations d'aménagement de square, de haltes nautiques ou des actions touristiques liées à la navigation et aux activités fluviales.
- La restauration et la mise en lumière du patrimoine sous toutes ses formes, sont également mis en avant. Une dizaine d'opérations sont ainsi montées dans ce cadre comme la restauration de la façade nord de l'église saint Paul ou encore l'instauration du parcours patrimonial St Jean/St Michel.
- Un nouveau réseau de transport a vu le jour alliant le bus et le tramway.
  - On peut aussi noter le développement d'action favorisant les transports propres comme la création de la maison du vélo ou la mise en place de navettes électriques
- Le soutien de dynamiques inter – acteurs en matière culturelle en bonne articulation avec les actions « politiques de la ville »
  - comme par exemple les projets de l'association « musiques de nuit ».
- La prise en charge par URBAN d'une partie spécifique de projets plus largement soutenus par les fonds européens. Dans le cadre par exemple d'une bonne articulation avec l'Objectif 2 pour le Jardin Botanique
  - le programme URBAN se concentrant sur la question des énergies renouvelables.





## B – Les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs du développement urbain durable

### Les résultats commentés par axe

---

#### ■ L'axe 2 : Un espace de développement à encourager

##### ✓ Objectifs et résultats attendus

- Cet axe vise à encourager les résidents, et notamment les femmes, par des mesures de soutien et d'accompagnement, à créer ou à développer des initiatives locales ou des activités économiques, répondant aux besoins locaux.
  - La priorité sera donnée aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises dans le secteur tertiaire.
- Il s'agit également d'accorder une importance particulière à l'insertion sociale et économique des populations à faible revenu, sujet à des discriminations ou en situation d'exclusion.
  - Cela implique la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, des dispositifs d'éducation et de formation, des opérations de promotion de la société de la connaissance, ou encore l'ouverture des services de proximité aux publics les plus fragiles.
- L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sera un élément essentiel.
- La présence des universités et des pôles de savoir sera à valoriser et à optimiser.
- Le potentiel lié au tourisme urbain sera à mettre en avant via la valorisation de site, l'aménagement des berges, l'essor des secteurs du nautisme et de la navigation de plaisance, le soutien d'action d'entreprises innovantes ayant l'ambition de créer de nouveaux emplois.

##### ✓ Résultats atteints

- 2 opérations ont permis la mise en place d'un fonds social d'aide à la création d'entreprises et le développement du crédit solidaire sur ce territoire URBAN
- 6 actions sont prioritairement destinées aux personnes éprouvant des difficultés qu'elles soient financières, psychologiques, ou de logement.
- 2 opérations de remobilisation par le travail et 2 autres d'accompagnement social ont été développées.
- 4 opérations visant à développer l'information et la communication ont été mises en place. Cela se traduit par la création d'espaces "culture multimédia" et la création d'un pôle multimédia



## B – Les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs du développement urbain durable

### Les résultats commentés par axe

---

#### ■ L'axe 3 : Un territoire urbain à vivre

##### ✓ Objectifs et résultats attendus

- Cet axe vise à favoriser la proximité et la vie quotidienne. Il découle principalement de l'orientation stratégique de renforcement de la cohésion et de la proximité, facteur essentiel en matière de qualité de vie.
- Il s'agit ici d'améliorer la qualité de vie, en développant des services de proximité, des espaces verts et de loisirs, en favorisant un climat de sécurité, en améliorant l'environnement urbain (pollution, bruit...).
- L'incitation à de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, devra également être au cœur des préoccupations.
- Le centre d'agglomération devra proposer des espaces de vie et d'échanges, pour les résidants et usagers de ces quartiers, dont la mixité sera une des principales préoccupations.
- Le renforcement de la cohésion sociale devra être le fait d'initiatives locales, d'animations et d'activités diverses qui développeront le sentiment d'attachement des résidants à leur lieu de vie.

##### ✓ Résultats atteints

- De nombreuses opérations permettant la création ou le développement de services de proximité ont vu le jour. On dénombre ainsi la création ou la restructuration de 6 structures destinées à la petite enfance (crèches, bibliothèques, relais d'assistantes maternelles...). 1 opération s'attache à développer les loisirs et les airs sportives
- Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale, 3 actions visant à favoriser le dialogue social ont été mise en place.
- Des structures ont également été créées ou réhabilitées en vue d'accueillir et de soutenir un public en difficulté. Des opérations comme "féminin, masculin, prévention des violences sexistes", "appui à la mise en réseau de l'intervention sociale auprès des personnes prostituées" ou encore "Accompagnement psychologique des habitants des quartiers en renouvellement urbain" ont ainsi vu le jour
- En vu de favoriser la citoyenneté et l'attachement au territoire, une dizaine d'opérations culturelles, artistiques ou de protection de l'environnement ont été mises en place.
- Une vraie richesse partenariale au travers de locaux associatifs, salles des fêtes et foyers associatifs soutenus dans l'ensemble de la zone . Le soutien à des projets présentant un caractère atypique, voire même avec une forte prise de risques mais présentant une véritable valeur ajoutée notamment sur le plan humain et ne trouvant, en dehors d' URBAN, aucun cadre financier adapté – à l'exemple du projet de la rue Paul Bert
- Le soutien et à des micro - projets associatifs, à caractère tout d'abord économique, mais aussi festif et social, et avec de très fortes retombées médiatiques et collectives sur les habitants à l'exemple de « Planète Benauge »



## B – Les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs du développement urbain durable

### Points faibles et points d'amélioration par axe

---

#### ■ L'AXE 1

- ✓ En terme de communication, les opérations ont été peu nombreuses.
  - Seul un plan de communication sur le renouvellement du centre historique et l'inauguration du nouveau réseau de transports en commun a vu le jour mais rien de tangible et surtout de spécifique au « cœur d'agglomération » en tant que tel

#### ■ L'AXE 2

- ✓ La présence des universités et des pôles de savoir est absente de cet axe
- ✓ Le meilleur ciblage des publics
  - Même si des opérations ciblent déjà les handicapés – notamment pour la crèche associative
  - Aucune activité n'est directement à destination des femmes que se soit en terme de création d'entreprises ou d'accès à l'emploi du public féminin
  - Mêmes difficultés pour isoler les opérations ciblant les jeunes – même si, de fait, beaucoup d'opérations peuvent les toucher notamment pour la culture.
- ✓ Une seule opération dans cet axe vise à développer les activités touristiques : "escale plaisance et construction nautique à la fête du fleuve 2005".
- ✓ La mesure actuellement sous – consommée sur les TIC ne visait au départ pas uniquement les équipements et les centres d'accès mais aussi la création de services et de contenus spécifiques (CR – rom, pages web, etc...). Ce point rejoint celui de la mesure consacrée à la communication sur le cœur d'agglomération.

#### ■ L'AXE 3

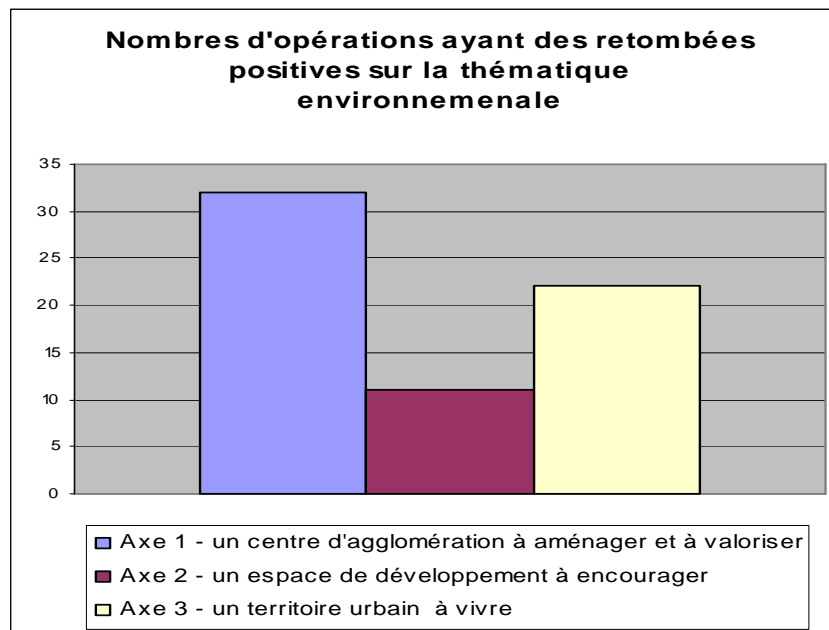
- ✓ Le traitement paysager et environnemental, la gestion énergétique et le traitement des déchets (notamment des entreprises) à partir de chartes communes restent à creuser
  - Chaque équipement du cœur d'agglomération étant réalisé en l'état selon des normes techniques et des cahiers des charges le plus souvent propres à chacun des maîtres d'ouvrage.
- ✓ L'incitation à de nouveaux comportements que se soit en terme d'environnement ou de citoyenneté associée à une nouvelle image globale du cœur d'agglomération a très peu été mise en avant.
- ✓ L'aspect « mise en réseau » des équipements
  - Compte tenu des opportunités de programmation culturelle, sportive et festive en commun
  - Compte tenu des possibilités d'échanges des intervenants et de circulation des publics entre ces équipements.



## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'environnement

### ■ Les orientations communautaires

- ✓ La protection de l'environnement est un des défis majeurs auxquels l'Europe est confrontée. Depuis le Traité d'Amsterdam, le développement durable est l'une des missions de l'Union et l'une de ses priorités est d'assurer " un niveau élevé de protection de l'environnement ". L'article 6 du traité établissant la Communauté européenne indique que la protection de l'environnement doit être intégrée dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques communautaires.
- ✓ Il s'agit donc ici de mettre en évidence les possibles modifications induites en matière environnementale par le développement du programme dans l'agglomération bordelaise, et d'identifier des exemples d'intégration environnementale.
- ✓ Globalement, l'apport ressort de la manière suivante :





## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'environnement

---

### ■ La contribution du programme

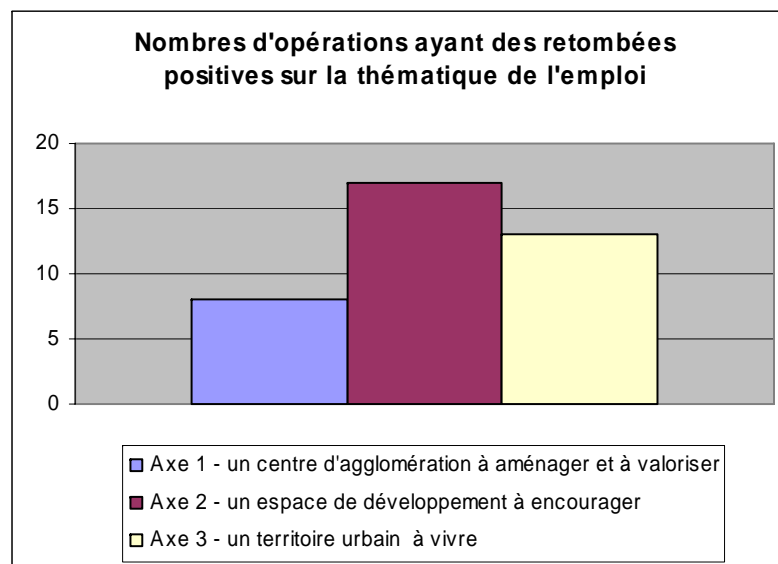
- ✓ Sur l'ensemble des opérations étudiées dans les 3 premiers axes, 65 sont considérées comme apportant une contribution positive à l'environnement, au cadre de vie.
- ✓ Il s'agit essentiellement d'opérations d'investissement ou études visant une amélioration du cadre de vie, des actions visant à encourager les déplacements doux, également des opérations de mobilisation des habitants sur des thématiques environnementales
- ✓ Exemple d'opérations :
  - **Premier forum du développement durable Bordeaux 2004-2005** : Le programme de l'année 2004-2005 se décline en 5 sessions : Les transports en milieu urbain, Transports et qualité de vie, Patrimoine culturel et naturel : traversées urbaines, Interconnexion des pôles urbains : transports et aménagement de l'espace et Transports et économie locale
  - **Mise en place de conteneurs enterrés pour collecte sélective dans le centre historique de Bordeaux** : Le projet consiste en l'implantation de 11 points/tri enterrés pour le verre de 3m<sup>3</sup>, pour le papier/carton de 4m<sup>3</sup> et pour le plastique de 5m<sup>3</sup>.
  - **Mise en place de contrôles d'accès facilitant les déplacements doux dans les quartiers anciens** : Le projet consiste à mettre en place des contrôles d'accès permettant de réguler de manière systématique la circulation des véhicules et d'interdire pratiquement totalement le stationnement. Il est prévu d'installer 47 bornes lors de cette opération (en 2 phases).
  - **Intégration de panneaux photovoltaïques sur les serres du Jardin Botanique de la Bastide** qui permettent une sensibilisation du public à un meilleur respect de la nature et des économies d'énergie.
  - **La création de la Maison du Vélo** : la Ville de Bordeaux a décidé en 2001 de mettre gratuitement des vélos à disposition des usagers sur le territoire communal , le nombre de vélos mis à disposition des Bordelais s'élève à 3300 .
  - **Les navettes électriques** visent à pallier les désagréments liés aux travaux de la première phase du tramway. Répondant à une réelle demande de transport de proximité, elle transporte actuellement de 1300 à 1500 voyageurs jour.
  - **SOS Planète Eau - Jeunes Reporters de la Gironde** : Au cours de l'hiver 2003/2004, environ 1400 enfants, issus des classes de CE1,CM1 et CM2 de Bordeaux et environs, participent au périple de la Fleur de Lampaul,



## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'emploi

### ■ Les orientations communautaires

- ✓ La politique européenne régionale se doit de contribuer à "un niveau d'emploi et de protection sociale élevé", c'est l'une des missions prioritaires et transversales de la Communauté européenne. L'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et l'égalité des chances sont ainsi les mots d'ordre de la politique sociale et de l'emploi européen. L'Union européenne veut que tous ses citoyens soient parés pour le changement dans une économie de la connaissance qui fait face aux défis de la mondialisation.
- ✓ Il s'agit donc ici de mettre en évidence l'apport du programme Urban en matière d'emploi et d'actions novatrices en la matière sur le territoire évalué.
- ✓ Globalement, l'apport ressort de la manière suivante :





## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'emploi

---

### ■ La contribution du programme

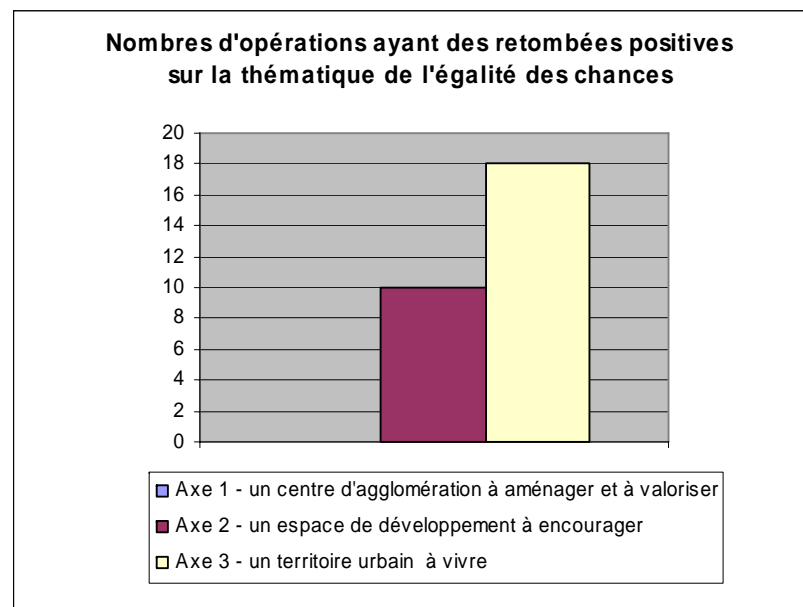
- ✓ Sur l'ensemble du programme, 39 opérations sont considérées comme favorables à l'emploi
- ✓ Il s'agit des opérations donnant, directement ou indirectement, lieu à la création ou au maintien d'emplois et au développement d'activités.
- ✓ Exemples d'opérations :
  - **La pépinière d'entreprises artisanales dans le Centre Historique de Bordeaux** : Les locaux seront répartis dans un immeuble : 5 bureaux, 4 ateliers, 1 bureau du directeur, 1 salle de réunion, 1 salle de détente/repos. Il est prévu de pouvoir accueillir simultanément 9 créateurs d'activités. La pépinière peut ainsi être à l'origine de la création d'une vingtaine d'emplois dans le centre historique dès la première année de fonctionnement. Les entreprises pouvant rester 23 mois avec un bail renouvelable 1 fois, projet devrait à terme créer beaucoup plus d'emplois.
  - **Mise en place d'un fonds social d'aide à la création entreprises et redynamisation de l'agglomération.** L'objectif est triple : Inciter les créateurs à venir s'implanter sur le territoire Urban, Augmenter le nombre de prêts sur le territoire Urban, et pérenniser l'action et la présence de la CSDL sur le territoire Urban. Les prêts octroyés sont au maximum de 10 671 € sur 5 ans. 290 emplois ont été créés en 4 ans (dont 180 en zone Urban) grâce à l'aide apportée par la Caisse Sociale (en 2002, 60 emplois ont été créés en zone Urban). A ce jour, 23 prêts ont été signés et 39 emplois créés (25 hommes, 14 femmes).
  - **Dynamisation et accompagnement d'entreprises et de commerces** notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Bas-Cenon. Le club a été créé en mars 1999 pour accompagner les entreprises dans le contexte de la Zone Franche Urbaine. Les chefs d'entreprises ont ressenti le besoin de se réunir pour avoir plus d'informations et mieux se connaître. Le nombre d'adhérents est passé d'une cinquantaine en 2000 pour atteindre presque la centaine à la fin de l'année 2003.
  - **Animation et développement du parc d'activités de Brazza** : création d'une association qui vise à favoriser l'emploi et l'insertion sur le secteur de Brazza et les quartiers voisins, et à recenser et rendre opérationnelles les préconisations des chefs d'entreprises. L'association a pour objectif d'avoir 80 adhérents dans deux ans et 260 entreprises directement bénéficiaires. Cela nécessitera le recrutement d'une personne, 3 jours par semaine



## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'égalité des chances hommes-femmes

### ■ Les orientations communautaires

- ✓ L'Union européenne pose le principe selon lequel l'égalité entre les femmes et les hommes doit être, systématiquement, prise en considération dans l'ensemble des politiques et actions communautaires, dès leur conception et de manière active et visible. Ainsi, le programme Urban doit dans sa mise en œuvre permettre une évolution positive du traitement entre hommes et femmes, que se soit en terme d'emploi, d'éducation et de formation, de prise de décision ou simplement dans les comportements quotidiens.
- ✓ Il s'agit donc de mettre en évidence les possibles modifications produites dans la programmation en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes, d'identifier de possibles bonnes pratiques réalisées par le PIC et reliées avec l'égalité de chances entre femmes et hommes.
- ✓ Globalement, l'apport est le suivant :







## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : L'égalité des chances hommes - femmes

---

### ■ La contribution du programme

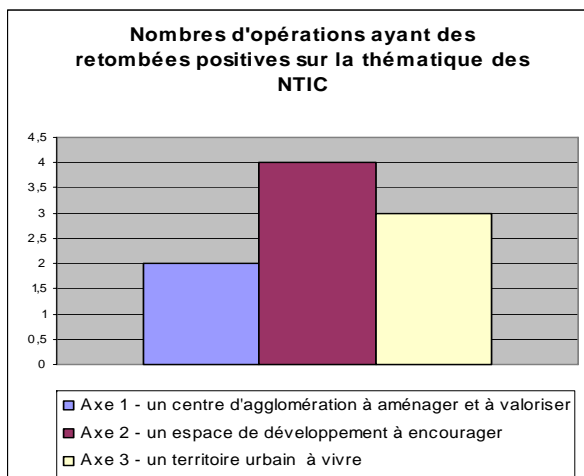
- ✓ 29 opérations contribuent à l'amélioration de l'égalité des chances sur l'ensemble du programme dans l'agglomération bordelaise
- ✓ Sont classées dans cette rubrique les opérations en faveur de l'égalité des chances hommes - femmes notamment celles portant sur la petite enfance et qui ont pour objectif une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle
- ✓ Elle comprend également les opérations visant l'insertion de populations exclues ou en difficulté (chômeurs, immigrés, familles monoparentales, handicapés)
- ✓ Exemple d'opérations:
  - **Création d'une structure d'accueil petite enfance (APIMI)** : La crèche propose un mode de garde essentiellement permanent (plus de 15 heures hebdomadaires) dont 8 places peuvent être utilisées pour de l'accueil occasionnel (moins de 15 heures hebdomadaires) selon le besoin des familles. La crèche contiendra 24 places dont 8 destinées à des enfants handicapés. Elle accueillera des enfants âgés entre 15 mois et 4 ans.
  - **Projet de centre d'accueil Paul Bert pour les personnes en grande difficulté** : L'association va ouvrir dans ses nouveaux bâtiments neuf logements sociaux et d'urgence (1 studio, 7 T2 et 1 T3). Il s'agit de logements d'urgence pour un hébergement qui peut durer jusqu'à un an. Le bâtiment nécessite d'importants travaux d'aménagement dont une partie se réalise sous forme de chantier d'insertion (encadré par les Compagnons bâtisseurs) et qui accueille 12 salariés pendant 1 an.
  - **Foyer de proximité, rue Pierre CURIE** : construction d'un foyer, structure légère de type préfabriqué. Il offrira une superficie de 111 m<sup>2</sup>. Cette salle sera équipée d'un petit matériel de cuisson, d'outils informatiques, d'un espace de jeux et du mobilier nécessaire.
  - **Création d'un accueil de jour pour les personnes prostituées** : Le projet de l'association se met en œuvre à travers deux supports indissociables: l'équipe d'IPPO va au-devant des personnes prostituées en se rendant (avec une antenne mobile) sur les lieux de prostitution de nuit, et IPPO gère un lieu ressources pour les personnes prostituées de jour.



## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : Les NTIC

### ■ Les orientations communautaires

- ✓ Ces dernières années, le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a généré un nouveau cadre de possibilités (culturelles, sociales, loisir, etc.) et les opportunités d'affaire ont constitué ce qui a été appelé la Société de l'Information. Cependant, le profit de ce cadre dépend d'une connaissance suffisante des TIC. L'absence de cette connaissance peut provoquer l'existence d'un nouveau risque d'exclusion sociale devant ce qu'on appelle la "fracture numérique".
- ✓ Ainsi, le Livre Blanc sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi (2003), remarque l'importance de la Société de l'Information pour la croissance économique, la compétitivité, la création d'emploi et l'amélioration de la qualité de vie des villes que les Administrations publiques communautaires, nationales et régionales doivent encourager.
- ✓ Il s'agit donc ici d'analyser l'application de ce principe dans le cadre du présent PIC et de mettre en évidence la plus value apportée à cette priorité communautaire par le développement de ce programme dans l'agglomération bordelaise.
- ✓ Globalement, l'apport ressort de la manière suivante :





## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : Les NTIC

---

### ■ La contribution du programme (analyse présentée dans le rapport annuel)

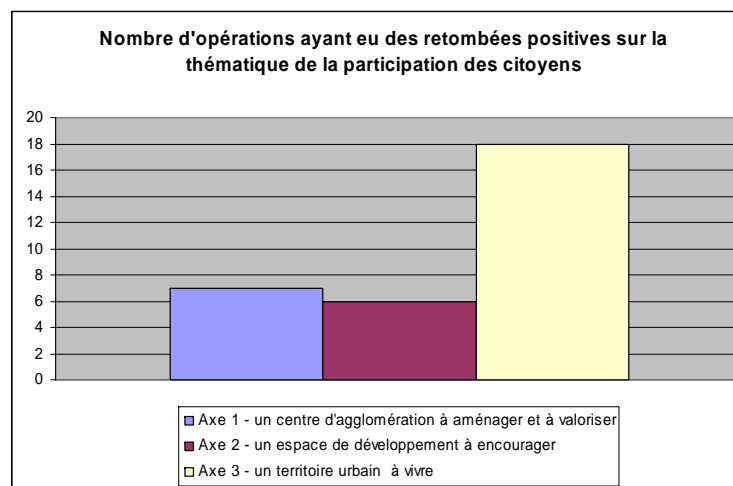
- ✓ 9 opérations peuvent être considérées comme favorables au développement de la société de l'information
- ✓ Ces opérations donnent lieu à la création d'espaces, d'outils multimédias, sites de service Internet ou qui visent à favoriser l'appropriation des TIC par les habitants.
- ✓ Exemples d'opérations:
  - **Création d'un pôle multimédia "cyb'ellul"** : L'utilisation de ce pôle multimédia est essentiellement collective via les associations. Le pôle sera constitué de 7 postes fixes, un poste portable et une borne wifi.
  - **Espace Culture Multimédia Barbey** : Le projet contient la création de 2 pôles : Le pôle « découverte et sensibilisation » et le pôle « laboratoire » destiné aux artistes.
  - **Espace Culture Multimédia St Pierre** : L'ECM souhaite élargir et développer ses possibilités d'actions dans l'accompagnement des publics en utilisant les TIC par un accompagnement à la post-production de produits vidéo, une aide à l'utilisation et à la création sur la toile Internet, et un développement des projets en partenariat avec l'ECM Barbey spécialisé sur le son. Au-delà de l'acquisition de matériels et logiciels, le projet consiste également à renforcer l'équipe autour de ce projet. Ainsi, un 1/2 temps est créé pour compléter l'équipe.
  - **Côté sciences 2005** : Il est prévu en 2005 différentes animations : expositions « Histoires de Cerveaux » et « Archéologie », ateliers Cap'Archéo, organisation d'une découverte du territoire avec les habitants, résidence d'auteur, Fête de la science, colloque/bilan « Sciences, Culture et Territoire ».



## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus : Pour une nouvelle gouvernance et la participation active des citoyens

### ■ Les orientations communautaires

- ✓ L'Union européenne forme aujourd'hui un réseau dense de relations institutionnelles, sociales et politiques qui est appelé à se complexifier encore dans le contexte d'une Union élargie et des futurs élargissements. Cette Union a besoin de dépasser sa dimension économique pour réaliser l'Europe des citoyens et de la diversité qu'elle est appelée à devenir. Les récentes analyses font le constat d'une distance établie entre les citoyens et les institutions européennes.
- ✓ Il s'agit donc de s'engager dans une nouvelle gouvernance, une nouvelle façon de fonctionner en relation avec les acteurs de la vie publique. Il faut donc inventer de nouveaux partenariats
- ✓ Ainsi, la dynamique Urban doit inciter à développer les échanges avec les habitants et les usagers. La mobilisation des citoyens par l'information, la consultation, la concertation et la participation, doit leur permettre de s'exprimer face aux choix stratégiques et opérationnels retenus. Cette nouvelle gouvernance pourra bénéficier des expériences menées.
- ✓ Globalement, l'apport est le suivant :





## C - Prise en compte et promotion des orientations communautaires dans les opérations et les résultats obtenus :

Pour une nouvelle gouvernance et la participation active des citoyens

---

### ■ La contribution du programme

- ✓ 31 opérations se caractérisent par une dimension participative. Ces opérations sont mises en œuvre dans les quartiers avec les habitants et la plupart du temps sous maîtrise d'ouvrage associatif. Elles répondent souvent à la notion d'attachement au territoire.
- ✓ Exemple d'opérations en 2005 :
  - **L'aménagement des abords immédiats du Centre Social et Culturel Bastide - Benauges** réalisé à la demande des habitants et avec leur participation (mairie de Bordeaux) : la rénovation des équipements et le réaménagement des espaces comme la résidence Aquitanis et la rénovation de deux équipements essentiels du quartier : la crèche de la Benauges et le Centre Social et Culturel Bastide-Benauges. De plus, différentes réunions avec les habitants et associations de locataires ont été organisées pour prendre en compte les besoins de chacun et valider collectivement le projet d'aménagement.
  - **L'opération Passe-Muraille (Bruit du Frigo), atelier sur le cadre de vie impliquant la population des différents quartiers bordelais** : Le projet s'adresse à tous les jeunes motivés des structures et établissements partenaires. La nature du projet et le niveau d'exigence qu'il requiert correspondent à un public âgé de 12 à 17 ans. L'association souhaite accueillir 250 jeunes (dont 60 des Centres sociaux et culturels Bordeaux nord et Queyries) et un public d'adultes le reste du temps.



## D - la complémentarité avec les autres dispositifs

### Les articulations prévues dans le Programme opérationnel et leurs conséquences

---

#### ■ Le contrat de ville

- ✓ Dans le programme opérationnel d'URBAN, le contrat de ville est posé comme un « processus de **construction progressive d'une politique de solidarité urbaine** devant être analysé en terme de gestion de projets et non plus seulement en gestion de procédures ».
- ✓ Ainsi, les dynamiques mises en oeuvre et les thématiques privilégiées sont très proches de la stratégie développée dans le cadre d'Urban, et une articulation avec le programme Urban est prévue sur les sites prioritaires du Contrat de ville situés sur le territoire Urban.
- ✓ Quatre grandes thématiques sont privilégiées dans le Contrat de ville de l'agglomération bordelaise :
  - Renouveau urbain
  - Développement social
  - Tranquillité publique
  - Développement économique et insertion par l'économique

#### ■ Le Grand Projet de ville

- ✓ Le GPV se divise en trois volets (renouveau urbain, volet économique et emploi et développement social) qui ont pour correspondance directe les trois axes prioritaires du programme Urban.
- ✓ Ainsi, les territoires concernés sont limitrophes (dont une partie commune) et les approches sont identiques. **La volonté de synergie et de continuité territoriale est clairement affichée**, dans le but de favoriser le lien entre les Hauts – de - Garonne et la rive gauche et de réintégrer la rive droite dans le développement de l'agglomération.
- ✓ Le développement social, dans sa dimension globale, doit contribuer à (ré)intégrer et à requalifier les populations et les territoires de la rive droite dans une politique d'agglomération, en portant une attention particulière aux populations les plus fragiles et aux quartiers où la précarité est la plus forte.

#### ■ La question est celle de l'articulation concrète et pratique sachant qu'un partenariat opérationnel s'est mis en place autour du chef de projet URBAN afin d'assurer une articulation pratique entre URBAN, le contrat de ville, le PLIE et le GPV.



## D - la complémentarité avec les autres dispositifs Les articulations prévues dans le Programme opérationnel et leurs conséquences

---

- **Sur le plan opérationnel, c'est le caractère « innovant et pilote » qui était censé marquer la ligne de partage entre URBAN et la politique de la ville.**
- **Il apparaît en fait que l'articulation s'est plus jouée dans une logique ascendante sur la capacité des opérateurs à bien identifier et à adhérer à la stratégie de cœur d'agglomération et à « digérer » les procédures d'un tel programme européen.**
- **Cela marque bien l'apport tant méthodologique que stratégique du programme sur un plan transversal pour les bénéficiaires du PIC URBAN**
  - ✓ Généralement le programme, une fois digéré sa méthode, permet de donner de l'ampleur, de « booster » les maîtres d'ouvrage dans leurs envies, leurs projets et leur dimension (en les encourageant très concrètement à se mettre en réseau et à se comparer avec d'autres sites européens).
- **Mais cela pose la question d'une articulation plus explicite et préalable de tels programmes et fonds européens avec les politiques de développement urbain menées localement**
  - ✓ Plusieurs scénarios d'articulation sont alors possibles. Un programme tel qu' URBAN pouvant avoir de l'intérêt aussi bien pour un « simple » contrat de ville que pour un GPV ou des projets ANRU à venir.
  - ✓ La question n'est pas uniquement alors d'articuler des « dispositifs » et des « procédures » mais bien de démontrer la possibilité pour les fonds européens d'apporter une véritable valeur ajoutée.
  - ✓ Un des enseignements de ce programme est qu'on ne peut vraiment parler de valeur ajoutée que si sont présents à la fois une stratégie territoriale clairement identifiée et reconnue (comme celle du « cœur d'agglomération ») et une animation de proximité dédiée à cette stratégie et à ce type de gestion – au risque, sinon, de se retrouver uniquement dans une logique de co –financement et de consommation de fonds.
  - ✓ De ce point de vue, le programme URBAN a marqué des points.



## D - la complémentarité avec les autres dispositifs

### Les articulations prévues dans le Programme opérationnel et leurs conséquences

---

- **En général, avec le DOCUP Objectif 2, l'intérêt est de conjuguer les interventions spécifiques des fonds communautaires dans une logique de complémentarité et pour un objectif prioritaire commun. La stratégie d'intervention pour l'Objectif 2 en Aquitaine s'appuie sur deux orientations majeures :**
  - ✓ Le renforcement du rôle majeur des entreprises dans la création d'emploi
  - ✓ La valorisation des ressources locales dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire
- **Sur le plan territorial**
  - ✓ Tous deux fonctionnent sur la base d'un système de zonage visant à déterminer les territoires les plus en difficulté
- **En matière stratégique, le programme Urban s'intègre complètement dans les orientations et les objectifs de l'objectif 2. Les trois axes d'intervention d'Urban sont tout à fait cohérents avec la stratégie du DOCUP (l'axe 4 concerne le développement rural) :**
  - L'axe 1 : Favoriser la création d'emplois par le soutien à la création et au développement des entreprises et l'adaptation des ressources humaines
  - L'axe 2 : Renforcer la compétitivité de l'espace régional
  - L'axe 3 : Dynamiser les territoires et améliorer le cadre de vie
- **Sur le plan pratique, les opérations de très grandes envergures (Jardin Botanique, aménagement de certaines friches, rénovation du patrimoine) relèveront de l'Objectif 2.**
- **Le développement des transports et de l'intermodalité dépend sur ce territoire uniquement d'Urban**
  - ✓ Ainsi Urban prendra en charge tous les projets visant à intégrer des espaces aérés, à améliorer la continuité des espaces publics, des pistes cyclables ou des voies piétonnes, à accompagner le tramway (parking vélo, pôle de services), à accompagner les sites à forte valeur symbolique ou les projets en cohérence avec une autre action et les projets les plus innovants
- **Dans le domaine économique, Urban n'apporte pas d'aides individuelles aux entreprises contrairement à l'Objectif 2. En revanche, il préconise des actions collectives (financement, accompagnement des créateurs d'entreprises, qualité, environnement) ciblées sur un secteur, une thématique ou un quartier (abstraction faite du zonage).**
- **Concernant la promotion de la société de l'information : c'est surtout la localisation du projet qui fera la différence avec cependant, en ce qui concerne Urban, une orientation forte vers la démocratie locale, la vie de la cité et les services à la population**
- **Dans tous les cas, les projets pour URBAN seront examinés du point de vue de la problématique "cœur d'agglomération" et de la capacité à combiner action de proximité et renforcement des fonctions de centralité, ce qui constitue à la fois une procédure de plus mais aussi le supplément d'âme d'un programme tel qu'URBAN.**





## D - la complémentarité avec les autres dispositifs

### Les articulations prévues dans le Programme opérationnel et leurs conséquences

---

#### ■ Au niveau des opérations, plusieurs opérations ont été réalisées en articulation avec l'objectif 2 :

- ✓ Etude diagnostic de l'ambiance sonore de l'agglomération bordelaise
- ✓ Etude et diagnostic de la qualité de l'air à l'échelle de l'agglomération bordelaise (bio-indicateur)
- ✓ Aménagement des quais rive gauche de la Garonne à Bordeaux
- ✓ Restructuration du Centre Social et Culturel de la Benauge
- ✓ Groupe de veille participation citoyenne à BORDEAUX
- ✓ Aménagement d'un terrain de proximité rue Cité du petit Cardinal-quartier LA BENAUGE
- ✓ Construction d'un pôle de loisirs sur le Bas Floirac - Réhabilitation de la piscine (1° tranche)
- ✓ Restructuration de l'Ecole Jean Jaures
- ✓ Restructuration de la Maison des Savoirs Partagés
- ✓ Réalisation d'une signalétique dans le parc d'activité BRAZZA
- ✓ Réalisation des pôles d'échanges Tramway
- ✓ Création de deux voies TER au sud de la gare de Bordeaux Saint-Jean

#### ■ Les conditions d'articulation

- ✓ Cette articulation, au final, s'est jouée plus de manière pragmatique, opération par opération, action par action, compte tenu de la « méthode et de la stratégie URBAN » que dans le cadre d'une volonté de concentrer URBAN sur des cibles et des thématiques très limitées
  - C'est l'approche et la capacité des porteurs de projets à intégrer la démarche qui a fait la différence
- ✓ Dans le futur, la question d'une articulation plus explicite et surtout de la prise en charge par les fonds européens d'objectifs plus ciblés compte tenu de l'absence de zonage pré – définis peut être posée.



> Vous voulez en savoir plus sur

**URBAN2/Unicités ?**

Contactez nous au **05 56 10 27 87**

ou sur [www.urban-unicites.com](http://www.urban-unicites.com)

Une plaquette est à votre disposition.

## **Partie 4 - Mise à jour de l'analyse du dispositif de mise en œuvre**

**A - Fonctionnalité du dispositif de mise en œuvre.**

**B - Qualité du Partenariat et communication**

**C - Le mode de sélection et de valorisation des opérations**

**D - La gestion et les contrôles**



## A - Fonctionnalité générale du dispositif

---

### ■ Il apparaît de l'analyse globale des actions que le découpage actuel par mesure est perfectible.

- ✓ Il peut donner parfois l'impression d'un « saupoudrage » par excès de précisions ne reflétant pas la cohérence de la programmation.
  - Par exemple, les aménagements et équipements sont présents à la fois dans l'axe 1 (rayonnement) et dans l'axe 3 (proximité).
- ✓ Or, le programme est en train de soutenir des opérations globales d'aménagement par quartier. Ce qui ne ressort pas à la simple lecture du découpage du CP et de la liste des opérations programmées.
- ✓ D'une manière générale, l'intérêt est grand de faire mieux apparaître les « opérations globales » par quartier, par thématique et, à partir de là, de bien marquer la partie prise en charge par URBAN.
  - C'est une question de communication afin de bien marquer l'apport spécifique du programme au développement du territoire.
  - C'est une question de respect des règlements communautaires pour des fonds européens qui ne font pas que « co-financer » des projets mais qui soutiennent des aspects spécifiques de projets globaux ou qui supportent des programmes d'actions spécifiques en pleine valeur ajoutée par rapport au fonctionnement général des équipements et des bénéficiaires soutenus. Cet aspect pourrait être mieux marqué dans le futur en tenant compte des efforts déjà produits dans le présent programme.

### ■ Les points suivants peuvent être autant de pistes de réflexion pour mieux présenter la présente programmation et aborder une nouvelle programmation dans l'après 2006 :

- ✓ Trop d'actions dans la même mesure parfois.
  - Exemple de la mesure 1.1 " encourager un développement durable" avec 3 fiches actions .
- ✓ Mieux intégrer les différents volets du développement durable.
  - Le social et l'économique sont présents ensemble dans l'axe 2 mais le social est tout seul dans l'axe 3.
- ✓ Eviter de séparer proximité et rayonnement alors que le programme vise justement à jouer des interactions entre les deux.
  - Exemple du culturel qui est traité dans sa dimension « rayonnement » dans l'axe 1 et proximité dans l'axe 3.
- ✓ Eviter d'opposer et de séparer équipements et actions d'animation.
  - Des mesures sont consacrées au « hard » et d'autres au « soft » alors que les fonds européens plaident pour un traitement cumulé et global des deux au service d'un même projet.
- ✓ Au final, l'idée reste bien de raisonner plus par objectif plus que par secteur d'activité ou régime d'éligibilité.



## B - Qualité du Partenariat et communication

---

- **Le CP initial avait souligné l'importance du partenariat pour la définition et la mise en œuvre du programme**
  - ✓ Un partenariat qui s'est effectivement mis en place progressivement suite à l'élargissement de la zone éligible afin de créer une véritable « communauté de projet ».
  - ✓ A partir d'un « club URBAN » qui avait vocation à garantir tout au long une mise en œuvre participative.
- **Le partenariat entre acteurs institutionnels s'est mis en place correctement**
  - ✓ Permettant aux 3 villes de travailler ensemble de manière inédite et spécifique, en insistant sur le « s » de Unicités.
  - ✓ Permettant à l'Etat et aux collectivités locales de travailler de concert.
  - ✓ Permettant aux acteurs publics et privés (notamment consulaires) de se retrouver dans un comité de suivi autour de problématiques communes.
- **Le partenariat avec les bénéficiaires s'est consolidé au fur et à mesure**
  - ✓ L'évaluation à mi-parcours a mis en lumière l'opportunité de développer l'animation collective des porteurs de projets et de renforcer la mobilisation des acteurs économiques clés du territoire.
  - ✓ Des réunions ont été organisées en ce sens en mars 2004 et à nouveau en novembre 2005 avec les maîtres d'ouvrage.
  - ✓ Un plan de communication a été mis en œuvre et le comité de pilotage Communication vient de décider du renforcement des actions de communication au travers d'une campagne d'affichage institutionnel, d'un livret de 4 pages commun aux trois journaux municipaux (ce livret sera également tiré à part) et de la pérennisation des réunions des maîtres d'ouvrage.
- **La question posée désormais est celle de l'approfondissement et l'élargissement ce partenariat**
  - ✓ Il pourrait être intéressant à ce titre d'organiser une manifestation URBAN associant plus largement les bénéficiaires actuels mais aussi les bénéficiaires potentiels de ce type de programme afin de rendre effectif et surtout d'élargir le « club URBAN ».
  - ✓ L'idée pourrait être aussi de conduire une réflexion « ascendante » portant sur le territoire de projet le plus adapté à ce type d'intervention en réunissant les bénéficiaires et acteurs actuels du programme.
    - Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac n'étant pas les seules concernées par les thématiques « développement urbain durable »
    - Le cœur d'agglomération pouvant être étendu – ne serait-ce qu'en terme de réflexion – à d'autres communes et quartiers limitrophes



## C - Le mode de sélection et de valorisation des opérations

- Une grille de sélection était prévue au CP.
- Les critères de cette grille qui sont utilisés par le comité de sélection ne sont pas formellement tous renseignés dans les fiches PRESAGE.
- Il existe un intérêt pour la fin de la programmation à bien reprendre cette grille et à valoriser les dossiers par critères.
- L'utilisation de cette grille a conduit visiblement à soutenir des projets pilotes. En effet, le CP initial avait mis l'accent sur le caractère « pilote » des opérations du programme.
- Des objectifs chiffrés ont même été intégrés pour faire apparaître des dossiers « innovants » et / ou comprenant une plus forte prise de risques.
- Sur les 15 projets pilotes attendus, seulement 3 sont programmés à ce jour et tous, au titre de l'axe 2 :
  - ✓ 1 projet pilote est programmé au titre de la mesure 2.2 "Promouvoir la société de l'information"
  - ✓ 2 projets pilotes sont programmés au titre de la mesure 2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique"
- La notion de caractère « pilote » reste donc à creuser pour ce programme d'ici la fin de la période de programmation.
  - ✓ Dans le cadre d'une réflexion à mettre en lien avec l'utilisation actuelle et future de critères de sélection et l'introduction d'une modulation des taux d'intervention.

### GRILLE DE SELECTION

Afin de faciliter le pilotage d'Urban, une grille de sélection des projets est proposée. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision visant à rationaliser le choix des projets au regard des grandes orientations stratégiques et des synergies à trouver avec les autres programmes et politiques publiques (GPV, Objectif Z...)

#### Première éligibilité

- Recevabilité
- Faisabilité économique, temporelle et réglementaire
- Prise en compte des priorités transversales :
  - emploi
  - environnement (notamment Garonne, paysage, air...)
  - égalité entre les femmes et les hommes (notamment création d'activité par les femmes, ouverture des services de proximité, meilleure gestion des rythmes de vie familiale et professionnelle...)
  - société de l'information (notamment accès de tous les publics, démocratie locale, vie de la cité...)

#### Cohérence interne

- Prise en compte de :
- la problématique Cœur d'agglomération et notamment des 2 échelles :
    - Echelle de l'agglomération
    - Proximité
  - la capacité à produire des liens et de la cohésion
    - cohésion spatiale,
    - participation des habitants et accompagnement des initiatives locales
    - liens avec les structures locales : enseignement supérieur, lieux d'animation...
    - liens culturels, interquartiers...

#### Cohérence externe

- Prise en compte de la cohérence et des synergies avec les autres politiques publiques ou programmes (notamment contrat d'agglomération, contrat de ville, Plan de déplacement urbain...)

#### Pertinence du projet

- Qualité du projet :
  - Pérennité
  - Effet levier ou effet d'entraînement
  - Efficacité et efficience
  - Approche expérimentale et innovante



## D - La gestion et les contrôles

---

- **Le CP initial avait prévu un dispositif de gestion permettant d'associer à la fois « sécurité dans la gestion » et « réactivité dans l'animation ».**
  - ✓ Cela s'est traduit notamment par la désignation de la Préfecture de région comme autorité de gestion
  - ✓ Et par la désignation d'un chef de projet URBAN assurant une animation de proximité
- **L'accent était mis également sur la nécessaire articulation du PIC avec les autres interventions européennes (notamment de l'Objectif 2) et les crédits « politique de la ville » du GPV et des contrats de ville.**
  - ✓ Ce point a été assuré par le dépôt des dossiers auprès du « guichet unique » de la préfecture de département
    - Et par le renseignement systématique dans les fiches actions d'une rubrique consacrée à l'articulation avec les autres dispositifs
  - ✓ Ce point a été renforcé aussi par la présence d'un représentant d'URBAN au sein du pré – comité départemental de l'Objectif 2
    - Ce qui préfigure certainement l'organisation des futurs CP sur la compétitivité où le volet urbain doit trouver une place spécifique
- **L'évaluation à mi-parcours a reconnu la qualité de cette gestion et, au final, le dispositif de gestion semble unanimement apprécié dans sa rigueur et son efficacité en raison de l'implication conjointe de l'Etat, des communes, des co-financeurs et du chef de projet.**
  - ✓ La CICC a souligné dans son rapport que "le système de gestion et de contrôle du programme URBAN II Unicités fonctionne de manière correcte"
    - Les points essentiels à améliorer concernant la formalisation de l'instruction, la précision et régularité des saisies PRESAGE, et la qualité du contrôle de service fait.
- **Il semble important aussi d'insister sur la nécessaire bonne séparation des fonctions et des rôles conformément à la piste d'audit.**
  - ✓ Ce qui peut être difficile au quotidien dans la mesure où l'animateur du programme est de fait sollicité à toutes les phases de l'examen afin de bien expliquer le projet présenté.
  - ✓ Il pourrait être intéressant à ce titre de développer des formules d'audition « en direct » des bénéficiaires lors des comités et d'introduire une véritable fiche d'instruction qui reprend à la fois les éléments d'éligibilité mais aussi une analyse objective de la prise en compte des critères d'éligibilité propre à chaque mesure.
- **Pour l'avenir, le choix de « l'organisme gestionnaire » est crucial pour la suite des événements.**
  - ✓ Ce choix est bien entendu lié aux conditions de mise en œuvre des nouveaux PO Objectif 2.
    - Mais ce point relève aussi de réflexions et de décisions locales afin de déterminer qui sera concrètement et au quotidien chargé d'une éventuelle « dotation globale » réservée au développement urbain du cœur d'agglomération.



---

## Partie 5 - Conclusion

**A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs des actions**

**B - Eléments de conclusion sur l'état d'avancement**

**C - Préconisations pour le futur**

**D - Conclusion générale**





## A - Résultats obtenus vis-à-vis des objectifs des actions Les commentaires sur les indicateurs

---

- **Certains indicateurs du CP ne peuvent en l'état être clairement renseignés et ce, pour plusieurs raisons :**
  - ✓ Tout d'abord, la fiabilité de renseignement de certains indicateurs peut être discutée :
    - sur le classement entre actions collectives / investissement immatériel (étude , communication etc)
    - sur les réalisations - certaines opérations terminées ne figurent pas encore en opérations réalisées dans Présage
  - ✓ Ensuite, certains indicateurs gagneraient à être plus systématiquement renseignés
    - Par exemple, l'indicateur « nombre de bénéficiaires d'action collective », afin de bien marquer les objectifs attendus et atteints en matière de mobilisation des acteurs sur le territoire au-delà du simple suivi du « nombre de dossiers »
  - ✓ Enfin, certains indicateurs, qui reviennent souvent dans le CP et ne pourront être renseignés qu'au travers d'investigations et d'enquêtes spécifiquement menées auprès des premiers (et ultimes) bénéficiaires du programme : les habitants et les habitantes. Il s'agit après analyse du CP et des fiches actions, principalement des indicateurs suivants :
    - La perception et le degré de connaissance des changements
    - La satisfaction des habitants sur ces changements
    - Le niveau d'implication des habitants et l'étendue du partenariat
    - La pérennité et le niveau d'entraînement
    - Le niveau de couverture des besoins et des attentes
- **Par ailleurs, les indicateurs de contexte devront faire l'objet d'une actualisation dans le cadre du rapport annuel.**
  - ✓ Parce que certaines données du CP initial ne sont pas encore renseignées.
    - Données de l'annexe 6 dont certaines étaient notées « en cours de calcul avec l'INSEE ».
  - ✓ Parce que le territoire a connu depuis des évolutions socio-économiques à bien souligner.
    - Notamment à la suite de l'introduction du tramway et des réductions de pollution sonores et visuelles.
    - Notamment à la suite des implantations de nouveaux habitants Rive Droite de la Garonne.
- **Tous ces éléments sont perfectibles même s'il convient d'ores et déjà de souligner la mise en place d'une grille de critères centrés spécifiquement sur les priorités communautaires. Cette grille de critère gagnerait à être complétée par une série d'indicateurs transversaux à faire renseigner systématiquement par les opérateurs afin de pouvoir bénéficier de données consolidées.**





## B - Eléments de conclusion sur l'état d'avancement

---

- **Un sort particulier est à réserver à la mesure 2.1 "Valoriser le potentiel économique et d'innovation du territoire" qui dépasse très largement ses objectifs en raison du nombre de prêts mis à disposition des entrepreneurs individuels.**
  - ✓ Sans cette mesure, le taux d'atteinte globale n'est plus que de 76% et celui de l'axe 2 tombe à 53%.
- **Seulement 2 mesures rencontrent plus de difficultés et peuvent nécessiter un surcroît d'attention ou un arbitrage conduisant à la ré – orientation des crédits.**
  - ✓ La mesure 1.3 sur la communication cœur d'agglomération
  - ✓ La mesure 2.2 sur les TIC
- **Les mesures donnant lieu au plus grand effet de levier sont les mesures à caractère social des mesures 2.3 "Améliorer l'intégration sociale et économique" et 3.2 "Encourager la solidarité".**
  - ✓ Ce qui reflète l'important travail d'animation et la forte mobilisation des acteurs sur ces deux mesures.
- **Au final, sur un plan qualitatif, trois objectifs clefs ont été atteints :**
  - ✓ Sur l'axe 1 : la promotion des circulations douces et la recherche d'une meilleure circulation alternative
  - ✓ Sur l'axe 2 : l'aide à la création de son propre emploi – l'appui aux « petits » créateurs d'entreprises
  - ✓ Sur l'axe 3 : le soutien aux services « petite enfance » : les jeunes mères et jeunes couples pour les aider à rester et les accompagner en complément de la rénovation des écoles menées par les communes
- **Globalement, la lisibilité qualitative peut faire l'objet d'un effort de communication**
  - ✓ Compte tenu d'une contribution déterminante à la rénovation de quartiers comme celui de la Benaugue ou Sainte – croix : rejoignant d'autres programmes, la volonté de tous les partenaires (exemple des IUT régionaux) de remettre sur pied de manière durable – y compris par l'accueil de démunis – le développement de ces territoires.



## D - Conclusion générale

---

***Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac, au travers de leur PIC URBAN Unicités, ont réussi à mettre en œuvre un mécanisme « d’ascenseur territorial ». Ce mécanisme a permis à des projets de proximité de s’élever à une dimension plus large et à des projets d’envergure de se mettre à la hauteur du regard des habitantes et des habitants.***

***La dimension partenariale est déterminante pour ce programme à tous les niveaux : au niveau du territoire entre les 3 villes, l’Etat et les co-financeurs, au niveau du programme par la rencontre et les échanges entre bénéficiaires, au niveau des projets par la participation active des citoyens et citoyennes.***

***Tout cela a permis de marquer une première étape, conformément à la stratégie initiale, dans la constitution d’un « cœur d’agglomération » ; un cœur d’agglomération qui fait le lien en permanence entre proximité et rayonnement en décroissant les frontières territoriales, sectorielles et sociales.***

***Des progrès peuvent être encore enregistrés dans la planification et la coordination d’actions de niveau intercommunal. Un nouveau découpage par action permettrait aussi de traiter de manière plus globale et plus simple les projets. Des opportunités demeurent enfin dans la mise en réseau des acteurs de terrain, le traitement de problématiques d’intérêt commun et l’ouverture à de « nouveaux » bénéficiaires.***

***Les techniques d’évaluation et de sélection peuvent aussi être améliorées afin de donner encore plus de lisibilité à la programmation. De ce point de vue, les acteurs peuvent être particulièrement sensibles à la manière dont les financements se concentrent sur la partie du projet qui correspond spécifiquement à la stratégie européenne.***



---

## **Partie 6 - Recommandations**

**A - Amélioration du programme dans sa phase finale 2006-2008**

**B - Pour la prochaine programmation**



# Principales recommandations

## A - Amélioration du programme dans sa phase finale 2006-2008

---

- **1. Achever la programmation en mettant l'accent sur les éléments et les critères les plus emblématiques et spécifiques au programme URBAN**
  - ✓ Un des enjeux de la fin de programmation est de réussir à encore mieux valoriser la contribution spécifique d'URBAN aux « actions et projets globaux » menés sur le territoire
    - Pour gommer l'impression donnée par le découpage trop détaillé de l'actuel Complément de programmation
    - Afin de bien faire ressortir URBAN comme un « label de qualité et d'efficacité » pour les opérations
  - ✓ L'objectif pourrait être de soutenir en priorité sur les fonds restants les projets ou parties de projets à dimension « transversale, participative, intercommunale et collective » mobilisant des partenaires sur les 3 communes, marquant bien et consolidant le travail en réseau déjà initié
    - projets « inter » : inter – quartiers, inter – sectoriels, inter - acteurs ...
- **2. Faire un effort particulier d'animation et de programmation pour les dossiers TIC et communication sur le cœur d'agglomération**
  - ✓ Une des faiblesses actuelles du programme est la sous – consommation de l'axe 2 et plus particulièrement l'absence de projets en faveur de la communication sur le cœur d'agglomération et les usages du multimédia
  - ✓ La proposition pourrait être de financer des opérations « d'ingénierie spécifique » sur ces deux axes afin de faire ressortir pour le multimédia les besoins et les carences et pour la communication les vecteurs d'opinion à activer à et à mobiliser
- **3. Consolider la réflexion actuelle sur le notion de « projet pilote »**
  - ✓ La notion de projet pilote pour ce programme reste à préciser
  - ✓ D'une part, cela peut passer par un travail de valorisation des projets actuels au travers de l'utilisation de la grille de sélection en faisant bien apparaître les projets à dimension « innovante » et « à prise de risques »
  - ✓ D'autre part, cela peut conduire par le lancement d'un « appel à projet innovant et symbolisant le cœur d'agglomération » mis en musique en lien avec les médias et les porteurs de projets actuels du programme.



## Principales recommandations

### A - Amélioration du programme dans sa phase finale 2006-2008

---

- **4. Mieux faire apparaître les résultats et la contribution de chaque opération aux résultats attendus par priorité**
  - ✓ Les résultats et les valeurs ajoutées des opérations et leur contribution aux résultats attendus par action peuvent encore gagner en lisibilité
  - ✓ Un travail spécifique et exhaustif de traitement des rapports d'activités pourrait être mené par la cellule technique au fur et à mesure des clôtures d'opération
- **5. Interroger les habitantes et les habitants sur leur perception du programme au travers d'une enquête de satisfaction et d'image afin de renseigner les indicateurs d'impact**
  - ✓ La perception directe par les habitantes et les habitants des changements induits par le programme et leur degré de satisfaction vis-à-vis de ces changements reste à mesurer
  - ✓ Une enquête est commandée en ce sens par le partenariat au printemps 2006 ; ce qui constitue en soi un point d'innovation en remettant bien au centre d'un programme européen et d'une démarche évaluative la question de l'adéquation aux besoins et de la durabilité des changements
- **6. Approfondir et élargir le partenariat en organisant un séminaire « prospectif »**
  - ✓ Un des points forts du programme est bien sa dynamique partenariale et participative
  - ✓ Pour bien profiter de cette dynamique de terrain et pour assurer la bonne jonction entre les différentes générations de programmes européens, un séminaire prospectif fonctionnant en ateliers et réunissant les bénéficiaires actuels mais aussi les bénéficiaires potentiels pourrait être organisé avec l'idée de partager les résultats et relever de manière ascendante de nouvelles opportunités d'intervention



# Principales recommandations

## B - Pour la prochaine génération

---

- **1. Introduire une réflexion sur le territoire de projet et le mode d'articulation des futurs fonds européens sur l'urbain avec la politique de la ville**
  - ✓ La fin des zonages au titre des fonds européens nécessite pour chaque région de bien déterminer les conditions d'articulation des financements et surtout l'apport spécifique des financements européens à des politiques de développement urbain ; le danger étant à la fois de fondre voire de confondre les fonds européens avec les autres interventions, le danger étant aussi de ne pas profiter des expériences accumulées et de ne pas mutualiser les bonnes pratiques pour ne plus voir que des projets isolés.
  - ✓ Compte tenu justement de l'expérience accumulée, une prise de position des 3 communes est attendue sur l'intérêt – ou non – de disposer de tels financements pour encourager les démarches pilotes et innovantes qui ont vocation à renforcer des démarches de GPV, contrats de ville voire ANRU.
  - ✓ La question est celle du maintien d'un volet « Urban » dans les futurs programmes européens en région et sur le territoire auquel pourrait s'appliquer une telle dynamique dans l'agglomération bordelaise.
- **2. Introduire une réflexion sur les thématiques et projets « d'intérêt commun » devant s'inscrire dans une démarche planifiée et volontaire à une échelle globale**
  - ✓ Un des enjeux forts de ce programme est maintenant de réussir à inscrire les dynamiques ascendantes dans des lignes directrices sur des thématiques environnementales, énergétiques et économiques
    - Compte tenu toujours d'une faible attractivité économique et artisanale du centre d'agglomération
  - ✓ Compte tenu des compétences que cela mobilise – notamment sur le plan du développement économique et des énergies renouvelables, pourraient être constitués à l'initiative de la Communauté urbaine de Bordeaux des groupes de travail spécifiques sur ces thématiques
- **3. Introduire une réflexion sur le choix de l'organisme gestionnaire et le mode d'animation de tels programmes**
  - ✓ Compte tenu de l'expérience accumulée, un des points forts du programme est de réussir à combiner une animation de proximité et une gestion sécurisée en lien avec les autres programmes communautaires.
  - ✓ Il est préconisé pour le futur le maintien d'un tel dispositif pouvant être assuré avec des dotations globales affectées par territoire de projet.



## Principales recommandations

### B - Pour la prochaine génération

---

- **4. Introduire une réflexion sur le découpage par mesure et sur les « objectifs clefs » pour le devenir du territoire**
  - ✓ La lisibilité de telles interventions peut gagner d'une gestion par priorité – telle que préconisée par la Commission européenne – mais aussi à un recentrage sur quelques « objectifs clefs »
  - ✓ A l'initiative de l'autorité de gestion actuelle, le partenariat pourrait réfléchir à une « trame stratégique » en tant que contribution à la prochaine génération de financements communautaires sur le développement urbain du territoire
- **5. Introduire une réflexion sur le ciblage des opérations par « publics cibles »**
  - ✓ Le ciblage des actions en fonction des publics est toujours un exercice délicat à assurer
  - ✓ Des propositions pourraient être formalisées par des « référents » désignés par le comité de suivi notamment pour repérer les actions à mener spécifiquement pour les femmes, les jeunes et les handicapés.
- **6. Introduire une réflexion sur les futurs critères de sélection et indicateurs d'évaluation**
  - ✓ Pour bien valoriser les supports actuels et notamment la grille de critères utilisés pour l'instruction et la sélection des opérations, l'objectif est notamment de faire renseigner les indicateurs de manière plus cohérente entre opérateurs et permettre ainsi des consolidations pour les réalisations et les résultats à venir
  - ✓ Il est préconisé à la fois à l'actuelle autorité de gestion de faire évoluer ces supports à l'aune de son expérience et à la future autorité de gestion de bien prendre en compte les outils déjà utilisés.



---

## **Annexes :**

- Principales données financières
- Liste des documents analysés
- Membres du comité de pilotage de l'évaluation





## Principales données financières

		1	2	3	4	(2/1)	(3/1)	(4/1)
Axe	Mesures	FEDER nouvelle maquette	FEDER programmé	FEDER prévisionnel	FEDER payé	Taux de programmation	Taux prévisionnel de programmation	Taux de paiement
1	1	3 319 614,00	3 109 475,19	3 391 780,18	1 716 312,00	94%	102%	52%
1	2	850 000,00	716 136,23	714 665,67	250 662,00	84%	84%	29%
1	3	280 386,00	202 213,20	202 213,20	171 049,00	72%	72%	61%
		<b>4 450 000,00</b>	<b>4 027 824,62</b>	<b>4 308 659,05</b>	<b>2 138 023,00</b>	<b>91%</b>	<b>97%</b>	<b>48%</b>
2	1	982 448,00	700 150,10	860 973,10	245 622,00	71%	88%	25%
2	2	257 014,00	99 594,30	159 095,05	35 138,00	39%	62%	14%
2	3	197 200,00	180 992,96	180 992,99	144 993,00	92%	92%	74%
		<b>1 436 662,00</b>	<b>980 737,36</b>	<b>1 201 061,14</b>	<b>425 753,00</b>	<b>68%</b>	<b>84%</b>	<b>30%</b>
3	1	2 393 838,00	2 270 049,13	2 622 955,17	835 700,00	95%	110%	35%
3	2	617 022,00	592 113,51	596 930,48	155 412,00	96%	97%	25%
3	3	325 500,00	278 536,27	278 536,27	129 748,00	86%	86%	40%
		<b>3 336 360,00</b>	<b>3 140 698,91</b>	<b>3 498 421,92</b>	<b>1 120 860,00</b>	<b>94%</b>	<b>105%</b>	<b>34%</b>
<b>Total</b>		<b>9 223 022,00</b>	<b>8 149 260,89</b>	<b>9 008 142,11</b>	<b>3 684 636,00</b>	<b>88%</b>	<b>98%</b>	<b>40%</b>



## Liste des documents analysés

---

- **Guides d'entretiens** d'Urban 2 Unicités du 28/12/2005
- **La lettre d'information**, Urban 2 Unicités de décembre 2005, n°7
- **Rapport final de l'évaluation à mi-parcours**, Urban 2 Unicités, du 22 décembre 2003
- **Compte-rendu d'exécution** (projet) pour la création de la Maison du Vélo, ville de Bordeaux – n° Presage : 4387
- **Dossier de demande de subvention** pour le projet La Maison du Vélo pour la ville de Bordeaux
- **Dossier de demande de subvention** pour le projet Bastide en danses pour la ville de Bordeaux
- **Dossier de demande de subvention** pour le projet Kagel Project pour la ville de Bordeaux
- **Fiches Actions** - Urban 2 Unicités pour l'ensemble de bénéficiaires
- **Proposition de nouvelles maquettes financières** Urban 2 Unicités, 15 avril 2005
- **Etat d'avancement** par mesure/sous-mesure/action du programme Urban 2 Bordeaux-Cenon-Floirac au 15 novembre 2001
- **Prévisions programmation 2005-2006** après remaquetage
- **Répertoire détaillé des opérations programmées**, Urban 2 Unicités, édité le 09/12/2005
- **100 Fiches Opération après comité**, Urban 2 Unicités, éditées le 09/12/2005
- **100 Opérations Suivi Physique**, Urban 2 Unicités, éditées le 09/12/2005



## Liste des documents analysés

---

- **Programme opérationnel** adopté par la Commission européenne le 16 octobre 2001 – référence C 2001/2750
- **Complément de programmation** adopté par le Comité de suivi le 15 novembre 2001
- **Evaluation à mi-parcours** du GPV des Hauts de Garonne, I.M.T.E., octobre 2004
- **Grand projet de ville** de Hauts de Garonne, octobre 2000
- **Convention territoriale de la ville de Bordeaux 2000 – 2006**, contrat de ville de l'agglomération bordelaise - mars 2001
- **Convention cadre 2000 – 2006**, contrat de ville de l'agglomération bordelaise – septembre 2000
- **Rapport annuel d'exécution 2001**, Urban 2 Unicités – Bordeaux, le 28 juin 2002
- **Rapport annuel d'exécution 2002**, Urban 2 Unicités – Bordeaux, le 05 mars 2003
- **Rapport annuel d'exécution 2003 et annexes**, Urban 2 Unicités – Bordeaux, le 09 mars 2004
- **Rapport annuel d'exécution 2004 et annexes**, Urban 2 Unicités – Bordeaux, le 29 mars 2005
- **Comité de suivi** Urban 2 Unicités – 28 mars 2003
- **Comité de suivi** Urban 2 Unicités – 2 avril 2004
- **Comité de suivi** Urban 2 Unicités – 15 avril 2005



## Liste des documents analysés

---

- **Relevé de conclusions du comité de suivi** Pic Urban 2 – 2 avril 2004
- **Relevé de conclusions du comité de suivi** Pic Urban 2 – 15 avril 2005
- **Compte-rendu du comité de suivi** Pic Urban 2 – 15 novembre 2001
- **Plan** des quartiers politiques de la ville de Bordeaux
- **Carte** "Urban et les quartiers prioritaires de la politique de la ville"
- **Carte** "Le territoire Urban et les zones urbaines sensibles"
- **Tableau de bord** : Contrat de ville 2000-2006 - Agglomération de Bordeaux
- **Etat d'avancement** – Etat financier au 1er novembre 2005 – CNASEA
- **Evaluations à mi-parcours** des 9 programmes Urban 2 en France, janvier 2004 - support méthodologique et de capitalisation
- **Compte-rendu de la réunion** Pic Urban 2 Unicités – Comité de Pilotage Communication – 11 octobre 2005
- **Plan de communication** Urban 2 Unicités
- **Suivi des objectifs opérationnels** Pic Urban 2 Unicités – Etat d'avancement au 8 décembre 2005
- **Carte** "Le territoire Urban et l'objectif 2 2000/2006"
- **Rapport CICC** d'audit du système de gestion et de contrôle du programme européen cofinancé par le FEDER URBAN II Unicités, dont le préfet de la région Aquitaine est autorisé de gestion, Avril 2005



## Membres du comité de pilotage de l'évaluation

---

- M. AUSSEL Franck, Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux
- Mme BRUN - RAGEUL Sabine, SGAR - Chargée de mission, Mission aux affaires européennes
- M. CAILLAUD Laurent, SGAR - Mission aux affaires européennes
- M. CHIRON Hervé, Ville de Cenon
- Mme COURREGES - FALL Corinne, Ville de Cenon
- M. DOQUET Régis, Ville de Floirac
- Mme GESSNER Karine, CUB
- Mme GOUYGOUX Anne, Conseil Régional
- Mme JORDA - DEDIEU Carole, Adjointe au Maire de Bordeaux
- Melle LASALDE Lorea Stagiaire au SGAR - Mission aux Affaires européennes
- M. MAURET Olivier, Ville de Bordeaux
- M. MOREAU Alain, SGAR - Chargé de mission
- M. REYNAUD Mathias, Ville de Floirac
- M. ROCHARD Christophe, Ville de Bordeaux
- M. ROUSSEAU Michel, Conseil général
- Mme SALVAT Chantal, Trésorerie Générale
- M. SAPOR Arnaud, SGAR - Mission aux affaires européennes
- Mme VERGE Valérie, Préfecture de la Gironde



## **CHÔRA (χωρα) : dans la Grèce antique, le territoire de la cité, le pays, la région.**

L'originalité de la cité grecque (polis) résulte de l'union politique et sociale d'un territoire (chôra) et d'un centre urbain (asty). Elle offre à tous les citoyens, soumis aux mêmes lois, le droit de participer au gouvernement.